



CANADIAN RACE RELATIONS FOUNDATION
CRRF  **FCRR**
FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Rapport annuel

Partenariats pour un Canada sans exclus

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010



2009-10

Fondation canadienne des relations raciales



Demi-finaliste

Défi Mathieu Da Costa 2009-2010

Citoyenneté et immigration Canada

Catégorie d'âge : 16-18 ans

Titre : Ovation à la diversité

Nom : Isabelle Langlois

Ville et province : Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec)

www.mathieudacosta.gc.ca

Canada

Fondation canadienne des relations raciales

4576, rue Yonge, bureau 701

Toronto (Ontario) M2N 6N4

Tél. 416-952-3500 | 1 888 240-4936

Télec. 416-952-3326 | 1 888 399-0333

Courriel info@crrf-fcrr.ca

www.crrf-fcrr.ca

CANADIAN RACE RELATIONS FOUNDATION
CRRF  **FCRR**
FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Table des matières

La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR)	5
Énoncés de principe	6
Message du président	10
Message du directeur général	11
Comités du Conseil d'administration	12
Un aperçu de la situation des relations raciales	14
Objectifs stratégiques	18
Communications	19
Éducation et formation	22
Politiques et diffusion des ressources	25
Partenariats et collaborations	27
Commentaires et analyse de l'administration financière pour 2009-10	30
Responsabilité de la direction en matière d'états financiers	34
Rapport du vérificateur	35
États financiers	36
Notes concernant les états financiers	40

1988 Reconnaissance - Redressement



Reconnaissance

En tant que peuple, les Canadiens se sont engagés à édifier une société qui respecte les principes d'égalité et de justice pour tous ses membres sans égard à leurs origines culturelles ou raciales.

Pendant et après la Deuxième Guerre mondiale, des Canadiens d'origine japonaise, citoyens de notre pays pour la plupart, ont eu à souffrir de mesures sans précédent prises par le gouvernement du Canada et dirigées contre leur communauté.

En dépit des besoins militaires perçus à l'époque, le déplacement forcé et l'internement de Canadiens japonais au cours de la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que leur déportation et leur expulsion au lendemain de celle-ci, étaient injustifiables. On se rend compte aujourd'hui que les mesures gouvernementales de privation des droits civiques, de détention, de confiscation et de vente des biens personnels et communautaires, ainsi que d'expulsion, de déportation et de restriction des déplacements, qui ont été maintenues après la guerre, découlaient d'attitudes discriminatoires. Les Canadiens japonais internés ont vu leurs biens liquidés, le produit de la vente de ceux-ci servant à payer leur propre internement.

En reconnaissant ces injustices, nous voulons signifier à tous les Canadiens que nous condamnons les abus commis dans le passé et que nous reconfirmons pour le Canada les principes de justice et d'égalité.

En conséquence, le gouvernement du Canada, au nom de tous les Canadiens:

- 1) reconnaît que les mesures prises à l'encontre des Canadiens japonais pendant et après la Deuxième Guerre mondiale étaient injustes et constituaient une violation des principes des droits de la personne, tels qu'ils sont compris aujourd'hui;
- 2) s'engage à faire tout en son pouvoir pour que de tels agissements ne se reproduisent plus jamais;
- 3) salue, avec grand respect, la force d'âme et la détermination des Canadiens japonais qui, en dépit d'épreuves et de souffrances considérables, ont conservé envers le Canada leur dévouement et leur loyauté, contribuant grandement à l'épanouissement de la nation canadienne.

Acknowledgment

As a people, Canadians commit themselves to the creation of a society that ensures equality and justice for all, regardless of race or ethnic origin.

During and after World War II, Canadians of Japanese ancestry, the majority of whom were citizens, suffered unprecedented actions taken by the Government of Canada against their community.

Despite perceived military necessities at the time, the forced removal and internment of Japanese Canadians during World War II and their deportation and expulsion following the war, was unjust. In retrospect, government policies of disenfranchisement, detention, confiscation and sale of private and community property, expulsion, deportation and restriction of movement, which continued after the war, were influenced by discriminatory attitudes. Japanese Canadians who were interned had their property liquidated and the proceeds of sale were used to pay for their own internment.

The acknowledgement of these injustices serves notice to all Canadians that the excesses of the past are condemned and that the principles of justice and equality in Canada are reaffirmed.

Therefore, the Government of Canada, on behalf of all Canadians, does hereby:

- 1) acknowledge that the treatment of Japanese Canadians during and after World War II was unjust and violated principles of human rights as they are understood today;
- 2) pledge to ensure, to the full extent that its powers allow, that such events will not happen again; and
- 3) recognize, with great respect, the fortitude and determination of Japanese Canadians who, despite great stress and hardship, retain their commitment and loyalty to Canada and contribute so richly to the development of the Canadian nation.

Prime Minister of Canada

Le Premier ministre du Canada



La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR)

Historique

De 1942 à 1949, quelque 23 000 Canadiens d'origine japonaise, déclarés « sujets d'un pays ennemi » ont été forcés de quitter leur résidence, dépossédés de leurs biens, puis envoyés dans des camps d'internement situés dans différentes régions du Canada où ils ont été détenus.

En septembre 1988, après de longues négociations entreprises par l'Association canadienne des Canadiens japonais (NAJC), le gouvernement du Canada a présenté des excuses au nom de tous les Canadiens aux familles victimes de cette grave injustice. L'Entente de redressement à l'égard des Canadiens d'origine japonaise qui a été négociée comprenait le versement d'indemnités aux victimes de la politique raciste de l'époque.

La NAJC a aussi négocié la création d'un fonds de dotation unique de 24 millions de dollars, dont la moitié devait être versée par le gouvernement fédéral au nom de la collectivité canadienne japonaise, pour mettre sur pied la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR).

Loi

La Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales a été adoptée en 1990 par la Chambre des Communes et est entrée en vigueur en 1996 afin de « ... faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en oeuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada... ». La Fondation a débuté ses activités en novembre 1997. Société d'État sous les auspices du ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, elle fonctionne de façon indépendante du gouvernement fédéral. Organisme de bienfaisance enregistré, la Fondation exerce ses activités principalement à l'aide des revenus provenant du Fonds de dotation.



De gauche à droite : Le très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada (1984-1993) et Art Miki au nom de la NAJC



Énoncés de principe

Vision

La Fondation canadienne des relations raciales s'est fixé comme objectif d'agir à titre d'agent de changement et de chef de file s'exprimant ouvertement à l'égard de la lutte visant à éliminer le racisme sous toutes ses formes et à contribuer à l'essor d'une société canadienne plus harmonieuse.

Mission

La Fondation s'est engagée à instaurer un réseau national consacré à la lutte contre toute forme de racisme dans la société canadienne et à contribuer à renforcer l'identité canadienne en ce qui a trait notamment aux principes d'égalité des chances, d'équité, de justice et de dignité humaine. La Fondation s'est engagée à mieux faire comprendre les causes et manifestations passées et actuelles du racisme, et à contribuer à son élimination par une promotion de relations raciales et ethniques véritables et harmonieuses, par une responsabilisation civique, par des activités de recherche, et par le soutien et la promotion du développement de politiques nationales et la constitution de banques de données. La Fondation s'est engagée à être un porte-parole national et un agent de changement dans son travail avec tous les secteurs de la société canadienne.

Valeurs

Le travail de la Fondation a pour prémisses le désir de créer et de faire s'épanouir une société tolérante, fondée sur le respect mutuel et la dignité humaine. Pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, la Fondation s'appuie sur les principes fondamentaux des droits de la personne, d'harmonie, d'égalité, de justice sociale et d'identité canadienne. Elle en fait la promotion par :

- un leadership national de type proactif et consultatif qui offre un cadre intellectuel national aux initiatives axées sur l'élimination du racisme sous toutes ses formes, renforce la responsabilité civique et l'identité canadienne, et favorise une plus grande harmonie au sein de la société;
- une coopération et une coordination de tous les secteurs de la société canadienne pour parvenir à des valeurs communes et atteindre les objectifs de la Fondation;
- une application constante à déployer son rôle d'agent national de changement en vue de favoriser un changement systémique positif pour éliminer le racisme.

But

Le mandat de la FCRR tel que défini par la Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales, consiste à faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en oeuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada. Elle parvient à s'en acquitter

- en effectuant des recherches, en recueillant des données et en établissant une base d'information nationale permettant de mieux comprendre la nature du racisme et de la discrimination raciale, et ce, pour aider les entreprises, les organisations syndicales et patronales, les organismes bénévoles, communautaires et autres organismes ainsi que les institutions publiques, les gouvernements, les chercheurs et le grand public à éliminer l'un comme l'autre;
- en servant de centre d'information sur les ressources existant dans le domaine des relations raciales et en établissant des liens avec des institutions publiques, privées ou des établissements à vocation éducative notamment les bibliothèques;
- en facilitant la consultation et l'échange d'information concernant la politique, les programmes et la recherche en matière de relations raciales;
- par la promotion d'une formation efficace dans le domaine et par l'aide à l'élaboration de normes professionnelles;
- en sensibilisant davantage le public quant à l'importance de l'élimination du racisme et de la discrimination raciale;
- en collaborant avec les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles, communautaires et autres organismes ainsi qu'avec les institutions publiques, et les niveaux du gouvernement pour la mise sur pied et le soutien de divers programmes et activités;
- par l'encouragement et la promotion de l'élaboration d'une politique et de programmes efficaces pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale.

Gouvernance

La Fondation canadienne des relations raciales est dirigée par un Conseil d'administration composé d'un président et d'au plus dix-neuf administrateurs; des efforts sont faits pour avoir un représentant de chaque province et territoire.

Son fonctionnement quotidien est assuré par un directeur général qui est également membre d'office du conseil.

Le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, nomme les administrateurs et le directeur général.

En vertu de la loi le régissant, le Conseil d'administration doit se réunir au moins deux fois par année. Dans la pratique, les membres du conseil d'administration tentent de se rencontrer trois fois par année en choisissant pour chaque rencontre une ville située dans une province ou un territoire différent.

Conseil d'administration



De gauche à droite

Première rangée :

Nazanin Afshin-Jam (Vancouver, Colombie Britannique), Claudia Patricia Càceres Càceres (Québec, Québec), Albert Lo (Richmond, Colombie Britannique), Dr. Ayman Al-Yassini, (Toronto, Ontario), Marge Nainaar (Prince-Albert, Saskatchewan), Art Miki¹ (Winnipeg, Manitoba)

Deuxième rangée :

Toni Silberman (Toronto, Ontario), Andrew Griffith² (Ottawa, Ontario), Roman Melnyk (Toronto, Ontario), Ashraf Ghanem (Fredericton, New Brunswick), Kenny Blacksmith (Gloucester, Ontario), Lyn Q. Chow (Calgary, Alberta)

En arrière : Peter Campbell (Mississauga, Ontario), Hakim Feerasta (Toronto, Ontario)

¹Représentant du NAJC et conseiller du conseil d'administration

²Sous-ministre désigné



Nos outils

Colloque du Prix d'excellence

Ce Colloque, au cours duquel sont reconnues des initiatives remarquables en matière de lutte contre le racisme, est une occasion d'échanger de l'information et de favoriser l'établissement de relations entre les divers organismes et agences engagés dans cette lutte.

Directions

Cette publication de la FCRR paraît deux fois par an. Pour en élargir la diffusion et en réduire les coûts de production, elle est désormais distribuée sous forme de CD. Certains des articles qu'elle contient sont également affichés sur le site Web de la FCRR. Au moins une des parutions annuelles de Directions est produite en collaboration avec un autre organisme.

Contrats de recherche

Trois rapports de recherche sont publiés chaque année. Les sujets de ces rapports reflètent les priorités thématiques établies dans le plan stratégique de la Fondation. Chaque rapport s'appuie sur une méthodologie et des recherches solidement étayées.

Guide de la campagne « Unis contre le racisme »

Ce guide est produit dans le cadre d'une campagne nationale multilingue de sensibilisation du public pour éliminer le racisme.

Oeuvre de toute une vie

Cette distinction est accordée à une personne qui a manifesté, toute sa vie, son engagement à combattre le racisme.

Le Cercle de leadership de la FCRR

La participation à ce Cercle est permise sur invitation uniquement. Parmi ses membres peuvent figurer des lauréats du Prix d'excellence de la FCRR, d'anciens membres de son conseil d'administration, ainsi que des particuliers et des représentants d'organismes ayant pris une part active dans le développement et le renforcement de la Fondation.

Les Causeries canadiennes

Il s'agit d'une causerie animée par un conférencier de renom sur un sujet lié au mandat de la FCRR

Tables rondes

Chaque année, la FCRR organise trois tables rondes centrées sur des questions directement liées aux priorités stratégiques de la FCRR. Afin d'encourager la participation du public, ces discussions sont organisées dans différentes régions du pays et elles sont aussi accessibles par téléconférence.

Prendre le pouls de la nation

L'un des principaux défis qui se posent pour la FCRR est d'évaluer l'état des relations raciales dans le pays. Dans le cadre de ce projet et en collaboration avec nos partenaires, la FCRR organise annuellement un sondage national sur des sujets portant sur les relations raciales et les droits de la personne au Canada.

Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMARD)

La FCRR est un partenaire clé actif de la CCMRD depuis les débuts de celle-ci. En collaboration avec la Commission canadienne pour l'UNESCO, les commissions provinciales des droits de la personne et des municipalités partout au pays, la CCMRD œuvre pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale ainsi que la promotion d'un Canada harmonieux.

Initiative EDIT/ Entreprises diversifiées et talentueuses

En coopération avec le Conseil des relations interculturelles du Québec, la FCRR, la Chambre de commerce de Montréal et IMAGE Interculturelles cherchent à encourager de petites et moyennes entreprises à développer des outils nécessaires pour mesurer leur contribution à l'élimination du racisme en milieu de travail. .

Éducation et formation

Le Centre d'éducation et de formation (CEF) du FCRR crée et offre des programmes à visée pédagogique portant sur la diversité, l'équité et les droits de la personne dans un cadre antiraciste. Le Centre offre aux secteurs public et privé, entre autres activités et services, des cours et des ateliers ainsi qu'un environnement propice au dialogue. Le CEF propose également des animateurs, des conférenciers et des spécialistes pour soutenir tout projet éducatif. Projets et présentations sont conçus sur mesure pour répondre à des besoins particuliers et pour des groupes donnés.

Site Web (www.crrf-fcrr.ca)

Le site web de la fondation est un centre de ressources sur le racisme et la discrimination raciale qui est facilement accessible.



Message du président du conseil



L'exercice de 2009-2010 a été difficile mais fructueux : difficile par suite de la persistance de la turbulence financière mondiale et de ses répercussions connexes

sur les ressources de la Fondation; fructueuse en raison du succès des réactions de la Fondation face aux difficultés. Nous sommes fiers de ce que, en dépit des incidents capricieux du marché financier qui ont accentué les contraintes inhérentes du mécanisme du financement en place, la Fondation ait été capable de créer des solutions permettant de continuer de s'acquitter de son mandat.

Au cours de l'année couverte par le rapport, la FCRR a procédé à une révision de ses activités, ce qui a mené à une restructuration de certains programmes afin de parvenir à une efficacité supérieure dans l'exécution de nos plans stratégiques et d'activités. Il convient de signaler particulièrement que notre attention portera encore sur les partenariats de collaboration et les alliances stratégiques.

Dans les pages suivantes se trouvent un résumé des activités et projets commencés au cours de la dernière année. Les messages d'intérêt public de la FCRR, grâce au financement offert par notre partenaire des médias, OMNI Television, et la série Causerie canadienne sont des exemples productifs de ces nouvelles initiatives. Les programmes et activités de la Fondation reflètent notre quête d'un Canada harmonieux, enraciné dans un profond respect de la dignité inhérente, ainsi que des droits égaux et inaliénables, de chaque Canadien dans notre société pluraliste. Ce que nous cherchons à promouvoir est l'acceptation mutuelle et une identité canadienne renforcée dans nos collectivités, en dépit de différences et de préjugés qui sont bien incrustés.

L'engagement du Canada à l'égard de la diversité, de l'égalité et de la justice sociale est à nul autre pareil. C'est un pays baigné dans l'histoire et fort de ses valeurs – valeurs qui sont adoptées et partagées par la majorité de ses citoyens et nouveaux arrivants. Inhé-

rents à ces valeurs et traditions, il y a les droits fondamentaux obtenus de chaude lutte et les responsabilités civiques connexes qui se trouvent maintenant enchâssées dans la législation du pays. Malheureusement, nous faisons encore face au spectre hideux du racisme sous la forme de dissonances culturelles qui s'accumulent dans certaines collectivités de la diaspora, de querelles qui sèment la discorde, puis de sectarisme qui émerge de la « différence ». Un certain nombre d'études récentes ont signalé, par exemple, des niveaux sans précédent d'antisémitisme, lequel paraît souvent sous la forme d'antisionisme, se répandant dans nos campus, sur nos ondes et dans nos rues; ces sentiments finissent par créer des atmosphères empoisonnées et font craindre pour la sécurité publique. Nous devons nous unir et travailler ensemble à affronter les préjugés et le racisme sous toutes leurs formes, veiller à ce que les principes de l'équité et de la justice soient complètement respectés. Les Canadiens, peu importe leurs origines, doivent être vigilants et se protéger contre le sensationnalisme et les faussetés nuisibles qui sont produits parmi nous.

Les résultats qui sont présentés dans ce rapport sont le fruit du dévouement des membres du conseil de la FCRR, du personnel, des bénévoles ainsi que de nos intervenants et partenaires. Nous avons une dette particulière de reconnaissance envers Lillian Nakamura Maguire, du Yukon, qui a terminé au cours de l'année son mandat au conseil. Son dévouement et ses années de service ont eu des effets importants sur les travaux et la gouvernance de la Fondation.

Nous espérons pouvoir bénéficier de votre soutien continu et de votre participation au regard des travaux importants de la Fondation, auxquels nous avons le privilège de participer.

Albert Lo
Président du conseil



Message du directeur général



Au cours de l'an dernier, la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR), comme d'ailleurs les autres fondations et organismes au Canada et à l'étranger, faisait face à une crise majeure dans le financement de ses activités. Le ralentissement économique international avait des effets négatifs sur le secteur sans but lucratif, car beaucoup d'organismes sont financés par des programmes gouvernementaux, des dons privés, des fonds de dotation ou une combinaison de ces sources.

La FCRR a été créée dans le cadre de l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais, intervenue entre le gouvernement canadien et la collectivité nippo-canadienne. La Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales a été adoptée en 1988, puis proclamée en octobre 1996 « [...] afin de faciliter, dans l'ensemble du pays, l'acquisition, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence pouvant contribuer à l'élimination du racisme et de la discrimination raciale sous toutes ses formes au Canada ». Le financement des programmes de la Fondation est rendu possible par le rendement sur l'investissement du fonds de dotation de la Fondation.

Depuis ses débuts en 1997, la Fondation remplit son mandat à l'aide d'un certain nombre de programmes, y compris le financement de contrats de recherche et de projets communautaires; un programme d'éducation et de formation; des publications, forums et ateliers. Le ralentissement économique impose à la Fondation de revoir son plan stratégique afin de s'assurer de refléter la dynamique et les réalités changeantes de notre société. L'an passé, nous avons à relever le défi fondamental de déterminer les volets stratégiques et programmes pouvant être supprimés progressivement sans nuire à la capacité de la FCRR de respecter les priorités prévues dans le plan stratégique.

Après une consultation et des discussions approfondies avec le conseil d'administration et le personnel, il a été décidé d'éliminer le programme *Initiatives contre le racisme* (ICR), lequel finançait des conférences et activités d'organismes communautaires. La Fondation a plutôt décidé de maintenir parmi ses nouvelles initiatives, la Causerie canadienne, dont elle est l'hôte; il s'agit d'une activité annuelle comportant un exposé présenté par un conférencier éminent et qui traite d'un enjeu relié à ce que vise stratégiquement la FCRR. En outre, pour orienter nos activités, nous avons retenu trois tables rondes annuelles axées sur des problèmes et thèmes ayant une pertinence directe pour les priorités stratégiques de la FCRR. Il a également été décidé de maintenir et de renforcer le programme d'éducation et de formation, par l'élaboration de matériel pédagogique additionnel et la réalisation de programmes de pointe en formation.

Les activités de la FCRR pendant 2009-2010 reflétaient ces changements parmi d'autres. Nous sommes engagés à promouvoir un Canada ouvert à tous, guidé par le respect des droits de la personne, les valeurs et institutions démocratiques, l'égalité de tous les membres de la société, quelles que soient leurs différences.

Nous avons renforcé notre partenariat avec des organismes canadiens tels que la Commission canadienne des droits de la personne, la Commission ontarienne des droits de la personne, la CCMRD, l'Office national du film et l'Association d'études canadiennes. Nous avons aussi commencer à diffuser sur CD et DVD nos plus récentes publications telles que le *Rapport annuel* et *Directions*. La décision de procéder ainsi ne tient pas strictement qu'à des facteurs financiers; elle reflète également l'engagement de la Fondation envers un environnement plus écologique et la protection de celui-ci pour les générations futures.

Suggérer que 2009-2010 était une année semée de difficultés serait une litote. Ce qui est toutefois très encourageant, c'est la capacité de la FCRR – par la détermination de son conseil d'administration et son association avec des partenaires existants et futurs – de s'adapter, d'affronter les nouvelles difficultés, et d'exceller dans l'exécution de son mandat.

Le directeur général,
Ayman Al-Yassini



LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ DIRECTEUR peut, entre les réunions du conseil, exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Membres : Albert C. Lo¹ (Président du conseil), Roman Melnyk, Ashraf Ghanem, Toni Silberman (Vice-présidente), Lillian Nakamura Maguire (Vice-présidente)*

LE COMITÉ DES PLACEMENTS est mandaté par la Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales. Il est composé du président du Conseil d'administration, d'un administrateur et de trois membres nommés par le gouverneur en conseil. Il formule des recommandations et assiste le Conseil en ce qui concerne les placements du capital du fonds de dotation.

Membres : Peter Campbell (Président), Ashraf Ghanem (Membre ex-officio), Albert C. Lo (Membre ex-officio)

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE est chargé, entre autres choses, d'assurer une bonne gestion de l'organisme et de délimiter adéquatement les rôles, responsabilités, tâches et fonctions des membres de la direction, du Conseil d'administration et de ses comités.

Membres : Lillian Nakamura Maguire (Présidente)*, Roman Melnyk (Président), Ashraf Ghanem, Toni Silberman, Claudia Patricia Cáceres Cáceres, Albert C. Lo (Membre ex-officio)

LE COMITÉ DES NOMINATIONS aide le Conseil d'administration à sélectionner les candidats possibles aux postes de directeur général, président du Conseil d'administration, administrateurs, et membres des divers comités permanents et des comités consultatifs, conformément aux compétences requises pour chaque poste et aux critères de sélection établis.

Membres : Toni Silberman (Présidente), Nazanin Afshin-Jam, Lillian Nakamura Maguire*, Art Miki (Membre externe), Albert C. Lo (Membre ex-officio)

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES est chargé de la mise en application de politiques et de procédures de qualité supérieure en matière de ressources humaines. Il s'occupe également de revoir tout problème exceptionnel lié au personnel.

Membres : Toni Silberman (Présidente), Ashraf Ghanem, Claudia Patricia Cáceres Cáceres, Albert C. Lo (Membre ex-officio)

LE COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION assume la responsabilité fiscale de la Fondation, supervise ses activités financières, examine les rapports de placement qui lui sont soumis, et conseille les administrateurs de la Fondation en matière de politique financière; il examine les budgets, les modifie et en recommande l'approbation.

Membres : Ashraf Ghanem (Président), Lyn Chow, Roman Melnyk, Albert C. Lo (Membre ex-officio)

LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES dont certains membres ne siègent pas au Conseil, fait des recommandations sur les principales questions et préoccupations auxquelles sont confrontés les autochtones, les membres des Premières nations, les Inuits et les Métis du Canada, et supervise l'orientation des programmes et initiatives de la Fondation.

Membres : Lillian Nakamura Maguire (Présidente)*, Nahanni Fontaine (Membre externe), James [Sakej] Youngblood Henderson (Membre externe), Lorna Williams (Membre externe), Melanie Bennett*

1. M. Albert Lo, en sa qualité de président du Conseil d'administration, est membre de tous les comités et M. Ayman Al-Yassini, directeur général, en est membre d'office.

* Membre ayant démissionné ou dont le mandat se termine au cours de l'exercice.

** Nouveau membre ou membre dont le mandat a été renouvelé au cours de l'exercice.



LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LE RACISME DIRIGÉ CONTRE LES NOIRS compte parmi ses membres des personnes ne siégeant pas au Conseil d'administration. Il conseille la Fondation sur des problèmes clés de relations raciales concernant des personnes d'origine africaine qui résident au Canada.

Membres : Des Doran (Président)*, Marge Nainaar, David Divine (Membre externe), Carl Nicholson (Membre externe), Alvin Curling (Membre externe), Senator Donald Oliver (Membre externe), Yvonne Brown (Membre externe)

LE COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE DE RECHERCHE fait des recommandations sur des projets de recherche dans le domaine de la lutte contre le racisme. Ses principales fonctions consistent à examiner les projets soumis en réponse aux appels d'offres, à faire des recommandations pour le financement des projets, et à évaluer les travaux une fois terminés.

LE COMITÉ DE SÉLECTION DU PRIX D'EXCELLENCE est formé tous les deux ans pour choisir les récipiendaires du Prix d'excellence pour les meilleures pratiques exercées dans le domaine de la lutte contre le racisme.

Le sous-ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles (à présent ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme), ou une personne désignée par le sous-ministre, selon la Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales, est avisé des réunions du Conseil d'administration de la Fondation ou de ses comités, et peut participer à ces réunions, mais n'a pas le droit de vote. Le délégué du sous-ministre était M. Andrew Griffith, en tant que directeur général, Citoyenneté et Multiculturalisme, du ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme.

Le conseil d'administration bénéficie également d'une association établie et productive avec l'Association nationale des Canadiens japonais (NAJC). M. Art Miki, qui en est le représentant, peut assister aux réunions du conseil d'administration, mais n'a pas le droit de vote.

À la fin de l'exercice, la Fondation possédait un effectif en personnel réduit du fait de la mise à pied de trois membres du personnel, nécessitée par la conjoncture économique et la baisse des revenus. La Fondation a continué, en dépit de ces circonstances malencontreuses, à assumer son mandat, comme l'atteste le rapport annuel.

Tout au long de l'année, le personnel de la Fondation a été assisté dans son travail par des bénévoles, notamment des étudiants de la Faculté d'éducation de l'Université York, d'autres de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO/UT) et, sous les auspices du YMCA du Grand Toronto, de jeunes stagiaires du programme public fédéral PJS (Psj.gc.ca).



Aperçu de la situation des relations raciales selon la FCRR

La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) suit de près tout événement ou développement pouvant avoir des répercussions sur les relations raciales au Canada. Voici quelques-uns des événements qui ont eu une incidence sur les relations raciales dans notre pays au cours de l'année 2009-2010 :

- **Le 5 mai 2009** : La FCRR a participé aux célébrations du riche patrimoine et des contributions durables des Canadiens d'origine asiatique à la croissance, au développement et au bien-être de notre pays. Les Canadiens qui sont descendants d'Asiatiques ont fait face à d'énormes difficultés à la suite de leur décision de choisir le Canada pour pays : la discrimination dont ont été victimes les Chinois par l'imposition de la Loi sur l'exclusion des Chinois et la taxe d'entrée, conçue pour limiter leur immigration au Canada; les Canadiens japonais qui ont été déclarés sujets d'un pays ennemi – leurs propriétés ont été confisquées et les familles délogées et envoyées dans des camps d'internement; la réglementation du « voyage continu » qui, essentiellement, interdisait aux Sud-Asiatiques d'entrer au Canada, sont des exemples de notre passé.

Plus récemment, plusieurs incidents troublants, soit des attaques physiques et verbales de Canadiens asiatiques ont eu lieu près de lacs et de ponts en Ontario. Toutefois, les Canadiens ont réagi à ces attaques raciales par des efforts concertés de la Commission ontarienne des droits de la personne, d'organismes policiers et communautaires, en déclarant que c'était tolérance zéro pour le racisme et pour la discrimination raciale.

- **Le 9 juillet 2009** : La FCRR exprimait sa vive inquiétude au sujet du terrible assaut contre Jay Phillips par trois Blancs; Phillips, était un Noir de 38 ans de Courtenay, en C.-B. L'assaut nous rappelle que la hideuse maladie du racisme existe toujours bel et bien au Canada. Le racisme est nourri par la haine à l'égard et l'ignorance à propos de groupes identifiables de personnes en raison de leurs origines raciales ou de leurs croyances religieuses. Par conséquent, il est nécessaire de communiquer à toutes les collectivités notre message sur l'antiracisme.
- **Le 23 juillet 2009** : La FCRR a félicité l'Assemblée des Premières Nations (APN) à l'occasion de l'élection de Shawn Atleo, son nouveau chef. La Fondation a été encouragée par son engagement officiel de rendre plus pertinente l'APN, pour les Autochtones sur les réserves et à l'extérieur de celles-ci. Bien que les collectivités autochtones continuent de vivre racisme et discrimination, la déclaration du chef Atleo – dans laquelle il insiste sur un front uni au Canada et sur l'importance de tisser des liens avec toutes les collectivités – est une note positive pour l'APN.
- **Le 13 août 2009** : La FCRR appuie les recommandations de la Commission des plaintes du public contre la GRC (le 11 août 2009). Tout en exprimant son appréciation pour le dévouement et le dur labeur de la GRC et de ses agents, la FCRR est d'accord avec la conclusion de la Commission, à savoir que le processus existant d'enquête sur les plaintes liées à des décès peut ébranler la confiance du public quant à la transparence et à l'intégrité de l'enquête criminelle et de ses résultats. La FCRR encourage la GRC à donner suite à toutes les recommandations de la Commission, y compris l'élaboration de normes et de politiques nationales régissant les enquêtes.
- **Le 15 septembre 2009** : Une nouvelle étude de la professeure Marie-Thérèse Chicha aboutit à la conclusion que de nombreuses immigrantes très qualifiées vivant à Montréal ne peuvent se trouver un emploi convenant à leurs compétences, même après plusieurs années à titre de résidentes. L'étude, rendue possible grâce à l'appui de la Fondation canadienne des relations raciales, a deux objectifs : d'abord, comprendre pourquoi certaines immigrantes réussissent à trouver un emploi spécialisé même si la majorité de ces femmes échoue ensuite, faire ressortir le processus de déqualification. La déqualification est l'écart qui existe entre les qualifications et



le poste occupé, et elle peut se mesurer à divers degrés.

La professeure Chicha, de l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal, a utilisé des méthodes de recherche qualitative. Elle a ciblé 44 immigrantes de Montréal et du personnel professionnel travaillant avec la population d'immigrantes très qualifiées. Le sondage a fait ressortir la situation de l'emploi difficile dans laquelle vivent les femmes de l'Amérique latine, d'Haïti, de l'Afrique, de l'Asie occidentale et de l'Europe de l'Est. Avant de venir à Montréal, toutes ces femmes étaient des professionnelles, diplômées universitaires : elles étaient psychologues, infirmières, enseignantes, comptables, économistes, ingénieures, médecins, avocates, agronomes, etc. Toutes les femmes interviewées parlaient le français, étaient au Canada depuis plusieurs années et avaient obtenu au moins un emploi.

Pourtant, les entrevues ont révélé que, pour la plupart de ces femmes, un haut niveau d'éducation ne comportait apparemment pas d'avantage concurrentiel sur le marché du travail. En outre, les personnes interviewées qui faisaient partie d'une minorité visible étaient souvent plus déqualifiées que les autres.

- **Le 21 septembre 2009** : La FCRR a appuyé la décision de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec d'amorcer une consultation sur le profilage racial dans la province. Ces dernières années, la FCRR a constaté avec consternation les nombreux incidents de profilage racial qui ont été signalés au Québec et a demandé aux services policiers de la province d'enquêter soigneusement sur ces incidents.

Plus récemment, il y a eu des allégations de César Carillo, un employé du ministère de l'Éducation du Québec, à propos de profilage racial par la police de la ville de Québec, ce qui a exigé une enquête. La FCRR a constaté qu'il était nécessaire de parler ouvertement et objectivement de profilage s'il faut éliminer le racisme et la discrimination raciale. L'initiative de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, soit de recueillir les expériences des jeunes en matière de profilage racial et ses conséquences, est la bonne voie à suivre.

- **Le 12 novembre 2009** : La FCRR a annoncé qu'elle acceptait les candidatures à son Prix d'excellence (PE), du public, d'organismes privés et non gouvernementaux, d'agences et de personnes qui ont fait preuve d'excellence et d'innovation dans la lutte contre le racisme et la discrimination.
- **Le 16 novembre 2009** : La FCRR a bien accueilli la parution de « Découvrir le Canada », de Citoyenneté, Immigration et Multiculturalisme Canada, publication dans laquelle sont décrits les droits et responsabilités de la citoyenneté. Même si le guide d'étude a pour objet d'offrir une capsule de l'histoire et de la société canadienne, il expose brièvement nos valeurs communes telles que la liberté, la démocratie, la primauté du droit, les droits de la personne et l'égalité des femmes et des hommes. Il reconnaît également les contributions des collectivités ethniques et culturelles dans la formation de notre identité canadienne, et les sacrifices auxquels les anciens combattants ont consenti pour notre pays.

La FCRR a fait remarquer ceci : « En comprenant le racisme et la discrimination raciale, et en les combattant, la Fondation croit qu'il est crucial que nous, en tant que Canadiens, prêtions attention aux droits et responsabilités de la citoyenneté. Notre identité canadienne a pour fondement le respect de la primauté du droit, des droits de la personne, de la démocratie, de la liberté et de l'égalité des femmes et des hommes. Il ne suffit pas de mémoriser l'histoire du Canada, il faut plutôt saisir son contexte et sa signification. Ce guide est un pas dans la bonne direction. »



- Le 8 décembre 2009** : La FCRR se joint aux Canadiens et à la collectivité mondiale afin de célébrer la Journée internationale des droits de l'homme. Comme le disait Navi Pillay, Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, cette année, pour la Journée, l'accent est mis sur la « non-discrimination, parce que la discrimination répand en général la méfiance et l'humiliation pour les victimes et débouche sur la violence, les conflits et la discorde. »
- Le 27 janvier 2010** : La FCRR a annoncé sa première Causerie canadienne, laquelle a eu lieu à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le 11 mars 2010. La Causerie canadienne réunit des Canadiens distingués afin de sensibiliser davantage les citoyens et de comprendre les problèmes cruciaux qui sont reliés au racisme et à la discrimination raciale. L'activité constitue un forum permettant de discuter les façons de faire face au racisme sous toutes ses formes et de l'éliminer; elle est aussi un moyen unique de partager des points de vue, des expériences et des visions liés à l'identité canadienne.
- Le 28 janvier 2010** : À l'occasion de la Journée internationale de commémoration à la mémoire des victimes de l'Holocauste, la FCRR se souvient et rend hommage aux 6 000 000 de juifs qui ont péri lors de l'Holocauste ainsi qu'à de nombreuses autres victimes innocentes. Nous saluons également le courage des survivants et de ceux qui ont cherché à protéger les persécutés. La Fondation a déclaré ceci :

« Il est essentiel de ne pas oublier le passé, afin de maintenir et d'amplifier notre engagement envers les droits de la personne et la reconnaissance de la dignité comme de la valeur de tous. Même si, en soi, l'Holocauste devrait avoir traumatisé le monde entier, avoir écarté celui-ci de la complaisance, les leçons du passé ne sont manifestement pas complètement comprises, car nous avons encore des quantités sans précédent d'incidents d'antisémitisme et de discrimination. »
- Le 1er février 2010** : La FCRR se joint aux Canadiens pour célébrer le Mois de l'histoire des Noirs, une occasion de reconnaître et d'honorer l'histoire, les apports et les réalisations des Canadiens qui sont les descendants d'Africains. Toutefois, cette occasion est également un rappel du besoin d'extirper du paysage canadien le racisme visant les Noirs. La FCRR a affirmé que, même si nous célébrons souvent les réalisations des Canadiens africains, nous devrions également rendre hommage à ces « héros méconnus » qui ont ouvert la voie à tant d'autres, y compris ceux qui ont combattu courageusement lors de certaines grandes batailles nationales et internationales. Le Mois de l'histoire des Noirs offre l'occasion de souligner les efforts collectifs qui sont déployés pour éradiquer toutes les formes de racisme et de discrimination, et de garantir les droits et responsabilités qui permettent à tous les Canadiens de contribuer substantiellement à l'économie, à la croissance et au bien-être du Canada et des Canadiens.
- Le 25 février 2010** : Afin de promouvoir des messages sur le pluralisme et l'inclusion destinés aux collectivités culturelles du Canada, la FCRR a lancé trois messages publicitaires télévisés de 30 secondes, avec des traductions en huit langues. Le lancement de la campagne Unis contre le racisme a eu lieu le 25 février au Japanese Canadian Cultural Centre. Le succès a été formidable en raison du vif intérêt manifesté par les organismes communautaires et les médias.
- Le 15 mars 2010** : La ville de Vaughan, la FCRR et la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) ont annoncé un important forum dont le thème était « Mobilisation des municipalités, afin de s'attaquer au racisme et à la discrimination ». Ce partenariat a regroupé des représentants municipaux et communautaires, d'universités et du secteur sans but lucratif. Ensemble, ils ont créé un manuel d'initiation pour les municipalités qui servira à contrer le racisme et la discrimination. Le forum a constitué une plateforme unique, où il était possible



d'étudier certaines des possibilités et difficultés des municipalités lorsqu'elles rendent leurs collectivités accueillantes et inclusives pour toutes les personnes. Des représentants des municipalités de l'Ontario ont assisté à des ateliers et à des présentations reliées à la pratique, et il y a eu des prises de contacts avec d'autres affrontant des difficultés similaires.

Le manuel complète le projet de l'UNESCO, soit de créer une plus grande Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMRD).

- **Le 15 mars 2010** : D'après un sondage d'opinion publique, les Blancs du Canada et les minorités visibles ne seraient pas traités également. Le sondage Léger Marketing a révélé que 62 p. 100 des participants croyaient qu'il y avait une différence dans la façon dont les Canadiens des minorités visibles étaient traités dans ce pays, comparativement à 32 p. 100 qui disaient qu'ils étaient traités également. Les Québécois étaient beaucoup plus portés à dire que les Blancs du Canada et les minorités visibles étaient traités également. Bien que 55 p. 100 croyaient qu'il y avait une différence, 40 p. 100 ont dit qu'il n'y en avait pas. Les résultats font partie d'un sondage approfondi de l'opinion publique portant sur le racisme et qui a été réalisé pour l'Association d'études canadiennes et la FCRR.

Les résultats n'ont été publiés que quelques semaines après la parution d'une étude de Statistique Canada, laquelle prédisait que d'ici 2031, un Canadien sur trois ferait partie d'une minorité visible, puis qu'un sur quatre serait né à l'étranger.

- **Le 15 mars 2010** : La Faculté de service social Factor-Inwentash de l'Université de Toronto et la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) ont organisé une table ronde sur le thème « Politesse, respect et engagement – Quelle est leur place dans la lutte contre le racisme? » La politesse, le respect et l'engagement sont les fondements des échanges sociaux efficaces et du changement social. À titre d'agents du changement social progressif, les êtres humains doivent également contrer les forces passionnées, viscérales et non civilisées du racisme, lesquelles peuvent avoir des répercussions dommageables profondes sur les progrès de l'ensemble de l'humanité.
- **Le 21 mars 2010** : En 1966, Les Nations Unies proclamaient le 21 mars Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale. Cette journée honore la vie des manifestants anti-apartheid qui furent tués par la police le 21 mars 1960 à Sharpeville, en Afrique du Sud. La FCRR a souligné ce jour, faisant remarquer que le racisme et la discrimination raciale ne sont pas des choses du passé. Comme le révélait le sondage de la FCRR et de l'Association d'études canadiennes (AEC) réalisé par Léger Marketing, 62 p. 100 des répondants croyaient que les minorités visibles n'étaient pas traitées comme la majorité. En outre, un sondage commandé par CBC et effectué par l'Environics Research Group a révélé qu'un Canadien sur trois croyait que les autochtones et les musulmans étaient souvent des cibles de la discrimination.
- La discrimination raciale, loin d'être un vestige du passé, se trouve encore bel et bien parmi nous. Heureusement, nous avons fait des progrès ces dernières années, affirmait un représentant de la FCRR. Par exemple, le sondage de la FCRR-AEC a indiqué que 75 p. 100 des répondants ne s'opposaient pas aux mariages interraciaux, et 68 p. 100 des répondants avaient l'impression que le racisme était en déclin.



Objectifs stratégiques

Les objectifs du plan stratégique de la FCRR pour 2008 à 2010 sont les suivants :

1. Jouer un rôle de chef de file, de porte-parole national et d'agent de changement en travaillant avec tous les secteurs de la société canadienne à la mise en place d'un cadre national et de programmes pour lutter contre toute forme de racisme et aider à renforcer l'identité canadienne.
2. Offrir et promouvoir une éducation et une formation efficaces dans tout le pays afin de susciter une valorisation accrue de la responsabilité civique et des relations raciales et ethniques harmonieuses, et renforcer l'harmonie qui existe au Canada.
3. Influencer sur les politiques publiques et promouvoir des changements systémiques positifs associés à la lutte contre le racisme par la recherche, la collecte de données et la constitution d'une banque nationale d'information; jouer le rôle de centre d'échanges pour mettre à la disposition du public l'information relative aux ressources en matière de relations raciales; et nouer des liens avec le secteur public, le secteur privé et les établissements d'enseignement.
4. Établir des alliances stratégiques avec des organismes et établissements nationaux et régionaux dans les secteurs public et privé pour renforcer et accroître la capacité de la Fondation à élaborer et offrir des programmes, ainsi qu'agir en tant qu'organe de communication national pour disséminer l'information et les ressources liées à la lutte contre le racisme.

Objectifs d'habilitation

Pour assurer l'efficacité de la Fondation et sa capacité de réaliser ses objectifs de base, le Conseil d'administration a clarifié ses principes directeurs en deux énoncés d'habilitation. Ces deux énoncés, qui relèvent directement du Conseil, sont les suivants :

1. Faire valoir la saine gouvernance et la structure organisationnelle de la Fondation et les préserver.
2. Assurer la durabilité à long terme des ressources financières de base nécessaires au fonctionnement et aux activités de la FCRR, et augmenter ces ressources grâce aux apports des secteurs public, privé et autres.



Échantillon d'activités de relations avec les médias

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

- Le 5 mai 2009 : La FCRR se joint à tous les Canadiens afin de célébrer le Mois du patrimoine asiatique
- Le 9 juillet 2009 : Terrible assaut contre Jay Phillips
- Le 24 juillet 2009 : La FCRR félicite l'APN de l'élection de Shawn Atleo à titre de nouveau chef
- Le 13 août 2009 : La FCRR appuie complètement les recommandations de la CPP contre la GRC
- Le 15 septembre 2009 : Être femme et immigrante : deux obstacles majeurs lors de la recherche d'un emploi spécialisé
- Le 21 septembre 2009 : La FCRR appuie le lancement d'une consultation sur le profilage racial, dirigée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) du Québec
- Le 11 novembre 2009 : Les candidatures sont acceptées pour le PE de 2010
- Le 16 novembre 2009 : La FCRR et la publication de « Découvrir le Canada »
- Le 14 décembre 2009 : La FCRR se joint aux Canadiens afin de célébrer la Journée internationale des droits de l'homme
- Le 27 janvier 2010 : Causerie canadienne
- Le 29 janvier 2010 : Journée internationale de commémoration à la mémoire des victimes de l'Holocauste
- Le 1 février 2010 : La FCRR célèbre le Mois de l'histoire des Noirs
- Le 16 février 2010 : Comprendre et désapprendre les préjugés et y faire face dans la société
- Le 19 février 2010 : Dévoilement de la campagne de MIP visant les collectivités multiculturelles
- Le 25 février 2010 : Le lancement des MIP est un succès formidable
- Le 14 mars 2010 : Minorités visibles traitées différemment : Sondage (communiqué de presse conjoint avec l'Association d'études canadiennes)
- Le 15 mars 2010 : Mobilisation des municipalités afin de s'attaquer au racisme et à la discrimination
- Le 16 mars 2010 : Contrer le racisme par la politesse, le respect et l'engagement



ENTREVUES

- Le 11 août 2009 : Entrevue par Lisiane Jutrault du Today's Magazine, à propos du travail de la Fondation
- Le 22 février 2010 : Entrevue radiophonique par CPAM, Montréal, au sujet du lancement des MIF de la FCRR
- Le 22 février 2010 : Entrevue par Christian Radio, Montréal, au sujet du lancement des MIF de la FCRR
- Le 23 février 2010 : Entrevue radiophonique par QR77 Radio Calgary, à propos de l'incendie d'une croix à Halifax; l'entrevue a également été diffusé par 630 CHED, à Calgary
- Le 1er mars 2010 : Entrevue par Marketer News au sujet du lancement des MIF
- Le 4 mars 2010 : Entrevue en français par Radio Canada International, au sujet de la première Causerie canadienne à Halifax, le 11 mars 2010. Elle a bénéficié d'une diffusion internationale.
- Le 10 mars 2010 : Entrevue par Radio Canada International au sujet du Rapport de Statistique Canada portant sur le Canada de 2031
- Le 11 mars 2010 : Entrevue par Andrew Krystal, de News 88.9 – Maritime Morning, de St-Jean, N.-B., à propos de la Causerie canadienne à Halifax, N.-É., et du racisme au Canada
- Le 14 mars 2010 : Minorités visibles traitées différemment : Sondage; article publié par le Toronto Sun
- Le 15 mars 2010 : Entrevue par Tom Yong à propos du sondage de la FCRR/AEC. Elle a été diffusée par trois stations radiophoniques : 91.9, 95.7 (dans les Maritimes) et 680 News (à Toronto)
- Le 15 mars 2010 : Entrevue par Peter Mansbridge de CBC TV, à l'émission The National, à propos des relations raciales au Canada
- Le 15 mars 2010 : Entrevue par 1010 News Talk Radio, de Toronto, à propos du sondage la FCRR/AEC
- Le 16 mars 2010 : Entrevue par 570 News, de Kitchener, pour l'émission Garry Doyle Show, au sujet du sondage de la FCRR/AEC
- Le 19 mars 2010 : Entrevue par Darren Weirm, de CP 24, de Toronto, pour l'émission Tonight au sujet de la Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars



CALENDRIER DES ALLOCUTIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

7e Symposium et Assemblée générale nationale du Conseil national des minorités visibles (CNMV), à Toronto (Ontario)	<ul style="list-style-type: none"> Le 8 septembre 2009 : Participation à une séance plénière à titre d'un des quatre panélistes : Société juste : lutter contre la discrimination dans les pratiques d'emploi
Symposium sur les minorités de langue officielle au Canada, lequel soulignait le 40e anniversaire de l'adoption de la <i>Loi sur les langues officielles du Canada</i> , à Ottawa (Ontario)	<ul style="list-style-type: none"> Le 10 septembre 2009 : Présentation lors du panel de séance plénière, L'avenir d'un Canada bilingue, où l'accent était mis sur la contribution aux collectivités culturelles et au bilinguisme au Canada
11e Conférence Federated Press sur la diversité au travail, à Toronto (Ontario)	<ul style="list-style-type: none"> Le 14 septembre 2009 : Présidence de la séance Planification du projet de la diversité
Séance de « repas-séminaire » organisée par Citoyenneté et immigration Canada, à Ottawa (Ontario)	<ul style="list-style-type: none"> Le 7 janvier 2010 : Présentation de Pratiques exemplaires dans l'élimination du racisme, lors de la réunion du service fédéral à Ottawa
Table ronde à l'Université York, Améliorer le rôle des municipalités contre le racisme, en partenariat avec la Commission ontarienne des droits de la personne, à Toronto (Ontario)	<ul style="list-style-type: none"> Le 28 janvier 2010 : Présentation d'observations préliminaires à la table ronde
Réunion du Réseau des champions du multiculturalisme, à Ottawa (Ontario)	<ul style="list-style-type: none"> Le 12 février 2010 : Participation à une discussion informelle lors de la plénière
Lancement pour les médias de la campagne de MIP de la Fondation canadienne des relations raciales, au Japanese Canadian Cultural Centre, à Toronto (Ontario)	<ul style="list-style-type: none"> Le 25 février 2010 : Animation d'activité de lancement
Première Causerie canadienne, à l'Université Dalhousie, à Halifax (N.-É.)	<ul style="list-style-type: none"> Le 11 mars 2010 : Présentation d'observations préliminaires. Il y avait deux conférenciers éminents : l'hon. Jean Augustine, commissaire à l'équité de l'Ontario et ancienne ministre d'État au multiculturalisme, et Jack Jedwab, sociologue et directeur exécutif de l'Association d'études canadiennes.
La 12e Congrès national de Métropolis, à Montréal (Québec)	<ul style="list-style-type: none"> Du 18 au 21 mars 2010 : Présentation d'une allocution stratégique traitant de l'importance de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
Conférence : Mobilisation des municipalités afin de s'attaquer au racisme et à la discrimination, en collaboration avec la Ville de Vaughan, à Vaughan (Ontario)	<ul style="list-style-type: none"> Le 22 mars 2010 : Présentation du mot de bienvenue au nom de la FCCR
Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, à l'Université de Toronto, à Toronto (Ontario)	<ul style="list-style-type: none"> Le 22 mars 2010 : Conférencier lors du panel, Politesse, respect et engagement : Quelle est leur rôle dans la lutte contre le racisme?
Work for All/Mobile-izing Anti-racism Campaign, l'Office national du film du Canada, à Toronto (Ontario)	<ul style="list-style-type: none"> Le 23 mars 2010 : Animation du panel



ÉDUCATION ET FORMATION

Offrir et promouvoir la formation antiraciste au pays, par des approches qui aboutissent à la transformation et à la participation. Offrir aux organismes le renforcement des capacités afin de créer des milieux justes, équitables et ouverts à tous.

Les activités du Centre d'éducation et de formation (CEF) remplit le mandat de la FCRR, à savoir, offrir de l'éducation et de la formation antiracistes efficaces, conformément à ce qui est décrit dans la *Loi canadienne sur les relations raciales*. Afin d'améliorer le contenu de ses activités, le Centre s'efforce de créer des partenariats stratégiques, de développer les capacités communautaires, d'agir comme dirigeant du changement en favorisant les pratiques exemplaires du travail antiraciste.

Le CEF collabore avec les personnes, les collectivités et les organismes pour contester toutes les manifestations de racisme et de discrimination. Par une éducation qui transforme les adultes ainsi que des approches concrètes et participatives, nos cours habilite les apprenants à contester efficacement les injustices sociales, puis offrent une éducation et une formation antiracistes devant servir à éradiquer toutes les formes de discrimination raciale au Canada.

En 2009–2010, beaucoup de nos projets de formation visaient le système d'éducation. Les deux grandes offres suivantes inspiraient notre programmation :

1. Fondements de l'équité et de l'antiracisme en éducation : Créer une école équitable et ouverte à tous.

D'abord conçu en 2004 comme partenariat avec le Conseil scolaire du district de Toronto (CSDT), le cours Fondements, en six parties, est destiné aux enseignants, administrateurs et représentants du Conseil scolaire qui souhaitent approfondir leur compréhension de la diversité et du racisme dans le système scolaire et à élargir leurs capacités de les affronter. Depuis 2008, le CSDT a intégré ce cours dans sa formation d'emploi des enseignants.

Le cours Fondements sert de modèle pour d'autres formations en matière d'équité et d'antiracisme; des aspects de ce cours ont été adaptés pour d'autres ateliers de formation en cours d'emploi. Reposant sur la pédagogie de l'éducation des adultes, le cours combine théorie et pratique; dialogue et apprentissage par l'expérience. Les participants explorent la discrimination raciale et ses points d'intersection avec d'autres formes de discrimination. Ils apprennent à détecter et à reconnaître le racisme et ses effets sur les personnes, les collectivités et les institutions. Des conférenciers communautaires sse joignent aux séances afin de permettre aux participants de comprendre par des récits personnels comment les élèves vivent la marginalisation et l'exclusion. Les participants étudient des stratégies concrètes pour désapprendre le racisme et acquièrent les outils pour concrétiser les résultats de leurs analyses pour créer des milieux inclusifs et équitables.

Le cours s'est avéré pertinent à la fois pour les nouveaux et pour les anciens enseignants. En 2010, la FCRR offrira ce cours aux candidats enseignants de première année ainsi qu'aux enseignants diplômés de la Faculté d'éducation de l'Université York.

Partenariat stratégique :

Ministère de l'Éducation - Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive

En 2009, la province de l'Ontario lançait sa stratégie d'équité et d'éducation inclusive et la FCRR, membre actif du Réseau pour l'éducation antiraciste et multiculturelle de l'Ontario, a apporté une contribution à l'élaboration de la stratégie et de la politique provinciales. Travaillant avec un organisme régional de 20 représentants en matière d'équité, provenant de conseils scolaires régionaux de la province (Equity Summit Group), la FCRR a continué de diriger les discussions sur le perfectionnement professionnel dans le domaine de l'éducation. De plus, la création d'une Direction de l'éducation inclusive au ministère de l'Éducation fournit des occasions de collaborer avec les Conseils scolaires et le Ministère lui-même.

2. Institut du leadership en matière d'équité et de diversité : Intégration de la lutte contre le racisme, l'intelligence émotionnelle et la transformation de conflits.

Il s'agit d'une approche unique et holistique qui intègre dans le travail contre la discrimination la conscience de soi et l'attention. La nature participative du cours permet aux apprenants de réfléchir profondément aux questions d'équité et d'offrir des outils qui facilitent les conversations courageuses, s'aventurant sur la voie épineuse de la race, de la culture et de la différence. Destiné aux apprenants qui possèdent une compréhension de base de l'équité et de l'antiracisme, ce cours de leadership aidera les participants à renforcer leurs capacités de perfectionner leurs habiletés en communication et d'aborder la différence avec compassion. Ils apprendront également à mieux cerner ces notions.

Partenariat stratégique :

Anima Leadership

La Fondation canadienne des relations raciales continue son partenariat avec Anima Leadership, en offrant une formation intensive dans le domaine de l'initiation aux émotions. Notre programme conjoint combine ce qui suit :

- Intelligence émotionnelle et outils de prise de conscience
- Recherche sur la diversité et contre le parti pris
- Transformation des conflits et techniques du dialogue

RÉALISATION DES PROGRAMMES DE FORMATION DE LA FRRC

ACTIVITÉ	RÉSULTAT
<p>Cours sur les fondements de l'équité et de l'antiracisme : Vers une école équitable et inclusive.</p>	<p>Le cours a été présenté par le Conseil scolaire du district de Niagara. Ce cours de six semaines a été donné du 3 févr. au 10 mars 2010. Il y avait 12 participants, notamment des directeurs et des directeurs adjoints d'écoles secondaires et primaires.</p> <p>La FCRR a conçu le cours Fondements pour le Conseil scolaire du district de Hamilton-Wentworth. Le cours a été adapté spécifiquement pour la région de Hamilton et pour des enseignants, des administrateurs scolaires et des directeurs. La FCRR a travaillé étroitement avec le Conseil, lequel a demandé une analyse anti-oppression à ajouter au matériel antiraciste.</p> <p>La FCRR a présenté Fondements au Conseil scolaire de district catholique de Dufferin-Peel (CSDCDP). À ce cours se trouvaient 25 enseignants et administrateurs du Conseil; le CSDCDP a demandé que le cours soit donné pendant une séance intensive d'une journée complète, et la FCRR a modifié le matériel et le programme. Cette approche a connu une très grande réussite, et les participants demandent que d'autres séances de formation soient offertes pendant les week-ends.</p>



Institut du leadership en matière d'équité et de diversité (ILED) : Intégration de la lutte contre le racisme, l'intelligence émotionnelle et la transformation de conflits

Afin de familiariser le nouveau personnel de la FCRR avec le matériel et l'approche de l'ILED, la FCRR a opté pour une relation de mentorat avec Anima Leadership. Une partie de ce processus initial de formation comprenait l'observation de l'animation d'Anima et l'offre d'apport ainsi que de soutien. La FCRR a joint Anima Leadership à la présentation de l'ILED au Conseil scolaire du district de Halton, en mars 2010.

En coopération avec Anima Leadership, la FCRR a offert la formation de l'ILED à 14 enseignants et représentants non gouvernementaux, écoles et organismes sans but lucratif, du 10 au 14 mai 2010. Ce programme a été offert par l'entremise du Centre Tatmagouche, à Tatmagouche, en Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'une séance intensive de formation, où est explorée l'intelligence émotionnelle par rapport au travail sur l'antiracisme et l'équité. Les derniers jours comportent un volet de formation des formateurs.

Évaluation par les participants du cours **Fondements de l'équité et de l'antiracisme en éducation – Vers une école équitable et inclusive**

Conseil scolaire de district catholique de Dufferin-Peel :

« Je suis content que l'animateur ait été souple et ait permis aux membres du groupe de soulever des points qu'ils croyaient importants. »

« J'ai appris que je ne puis être inclusif sans me connaître vraiment moi-même. »

Conseil scolaire du district de Hamilton-Wentworth :

« Il est formidable d'avoir cette modélisation sur l'exploration en profondeur de sujets difficiles; comment aborder, approfondir et faire progresser des conversations sur le racisme, le sexisme, l'oppression, l'abus, les espaces positifs, l'homophobie. »

« Cours formidable. J'ai grandi sur le plan personnel, et je me sens plus en mesure d'en faire profiter ma propre classe. »

« J'ai aimé le cours. Je recommanderais fortement de continuer ce perfectionnement professionnel – de le porter au prochain stade. Partie II? Partie III? Un besoin existe, et nous sommes nombreux à faire ce voyage. Veuillez envisager de construire autre chose sur cette merveilleuse base. »

« Le cours est un outil très précieux à amener en classe, à l'école et à la maison! Je me suis alors remis en cause et je me suis demandé où j'en étais en matière d'équité. Cela devrait être souvent offert aux membres du personnel. »



SOUTIEN POLITIQUE ET COMMUNAUTAIRE

La FCRR a fréquemment organisé et commandité dans le pays des conférences, forums et panels sur le racisme et les questions connexes et y a pris part. Au cours de l'année, la FCRR a mis en œuvre un certain nombre de programmes ayant pour objet de créer des outils stratégiques pour les intervenants des secteurs public et gouvernemental en vue de contrer le racisme et de promouvoir la diversité aux niveaux municipaux, provinciaux et national. D'autres initiatives visaient les groupes communautaires afin de les sensibiliser davantage au racisme systémique, à l'exclusion sociale et aux défis auxquels font face les groupes racialisés et minoritaires.

Certains exemples des activités et des résultats du soutien politique et communautaire

ACTIVITÉ	RÉSULTAT
<p>Table ronde : « Améliorer le rôle des municipalités contre le racisme », en partenariat avec la Commission ontarienne des droits de la personne et le York University Centre for Public Policy and Law</p>	<p>La table ronde a constitué un forum unique pour les experts et les intervenants; ils pouvaient discuter et informer en matière de politiques, de programmes et de stratégies ayant trait à l'antiracisme au sein des administrations locales et municipales. Cela faisait partie d'un processus plus général en vue de la création d'un manuel utile sur les « pratiques exemplaires » pour les municipalités et afin de contrer le racisme à l'aide d'outils pratiques et accessibles. Les recommandations des experts, découlant d'un certain nombre de panels, ont été soumises aux fins d'une ébauche du manuel. L'initiative, un complément par rapport aux objectifs de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMRD), a posé les fondements du développement du manuel sur l'antiracisme, destiné aux municipalités.</p>
<p>Conférence : « Mobilisation des municipalités afin de s'attaquer au racisme et à la discrimination », en partenariat avec la Commission ontarienne des droits de la personne et la Ville de Vaughan</p>	<p>La conférence a réuni des municipalités de l'Ontario afin d'étudier les difficultés auxquelles elles sont confrontées lorsqu'elles cherchent à rendre leurs collectivités accueillantes et inclusives ainsi que les occasions à saisir. Cela s'est fait à l'aide d'une série d'ateliers reliés à la pratique, de présentations et de contacts. Les participants ont également eu l'occasion de discuter d'un manuel d'initiation destiné aux municipalités et aidant à contrer le racisme et la discrimination. Ce produit est le fruit d'une collaboration d'un mois entre des représentants municipaux, communautaires, universitaires et du secteur sans but lucratif. Ce manuel d'initiation servira de guide pour une politique sur l'antiracisme complète, aux fins des administrations municipales du Canada.</p>
<p>Forum : « Contrer le racisme par la politesse, le respect et l'engagement », en partenariat avec le Factor Inwentash Faculty of Social Work, de l'Université de Toronto</p>	<p>Pour marquer le 50^e anniversaire de la Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale, la FCRR et la Factor Inwentash Faculty of Social Work de l'Université de Toronto ont organisé une discussion qui a été suivie d'une séance de Q. et R., dont le thème était Politesse, respect et engagement : <i>Quelle est leur place dans la lutte contre le racisme?</i> »</p> <p>La politesse, le respect et l'engagement sont les fondements des échanges sociaux sains et dynamiques. Pour que s'opèrent des changements sociaux progressistes, il est essentiel de contrer les forces passionnées, viscérales et non civilisées du racisme, lesquelles ont des effets dommageables profonds sur la société en général. En réunissant des experts de la FCRR, de la Commission ontarienne des droits de la personne et de l'Université de Toronto, le forum a permis de remettre en question et d'explorer les frontières à l'intérieur desquelles les humains peuvent engager un dialogue ouvert et sécuritaire.</p>



	<p>À la lumière d'incidents racistes et antisémites violents survenus à la troisième des grandes universités du Canada (Université York), l'Université de Toronto a offert un contexte nouveau et important pour faire participer les étudiants à un échange constructif de vues et d'idées liées au parti pris, au préjugé et à la tolérance.</p>
<p>Rencontre et consultations d'experts : Visite à la FCRR par de hauts fonctionnaires et des universitaires de la Chine</p> <p>Causerie canadienne : « Contribution des collectivités culturelles à l'histoire et à l'identité canadiennes », à l'Université Dalhousie</p>	<p>Le 23 juin 2009, une délégation de 15 hauts fonctionnaires et universitaires chinois de l'École du Comité central du Parti communiste chinois, dont le mandat est de former les dirigeants de ce parti, ont visité la FCRR afin d'en apprendre plus sur l'approche du Canada en matière de diversité et d'identité canadienne. La discussion a porté sur la gestion des relations raciales dans une collectivité diversifiée. Les avis d'expert de la Fondation et les délibérations ont permis de souligner sa position comme voix nationale dans les affaires raciales.</p> <p>La délégation était dirigée par le directeur général du Département de science politique et de droit de l'École. Des représentants du Centre de recherche sur les droits de la personne de l'École, du Département de science politique et de droit, du Département du socialisme scientifique et du Département d'histoire du Parti ont également assisté à cette activité.</p>
<p>Causerie canadienne : « Contribution des collectivités culturelles à l'histoire et à l'identité canadiennes », à l'Université Dalhousie</p>	<p>La Causerie canadienne réunit des Canadiens éminents afin de sensibiliser et de comprendre davantage les problèmes cruciaux qui sont reliés au racisme et à la discrimination raciale dans notre société. La Causerie canadienne de 2010 mettait en vedette deux éminents conférenciers : L'hon. Jean Augustine, commissaire à l'équité de l'Ontario et ancienne ministre d'État au multiculturalisme, et Jack Jedwab, Ph. D., sociologue et directeur exécutif de l'Association d'études canadiennes. La discussion était modérée par Costas Halavrezos, animateur de l'émission de la CBC, Maritime Noon.</p> <p>L'activité constituait un forum vivant où aborder les façons et difficultés de faire face au racisme et de l'éliminer sous tous ses modes d'expression; elle servait aussi aux participants de moyen unique de partager leurs points de vue sur l'identité canadienne. À l'occasion de l'émission de la CBC, Maritime Noon, une entrevue radiophonique avec le directeur exécutif de la FCRR a été organisée conjointement avec l'activité afin d'atteindre le grand public de la région du Grand Halifax.</p>
<p>Messages d'intérêt public (MIP) : au Japanese Canadian Cultural Centre (JCCC)</p>	<p>Afin de promouvoir des messages sur le pluralisme et l'inclusion, destinés aux collectivités culturelles du Canada, la FCRR a lancé trois messages publicitaires télévisés de 30 secondes, en huit langues. Les MIP ont attiré un nombre extraordinaire de médias et de groupes communautaires; ils ont reçu une trousse complète pour les médias et aidé à diffuser le message sur l'antiracisme et l'anti-discrimination de la FCRR, par l'entremise de réseaux publics de diffusion au Canada.</p>

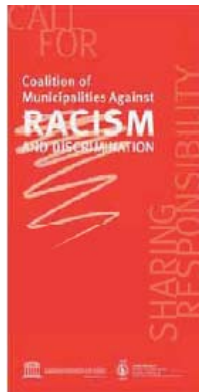
La Fondation a également participé à un certain nombre d'initiatives organisées par des partenaires et intervenants, puis utilisé ces occasions opportunes afin de promouvoir activement ses programmes éducatifs, ses publications ainsi que de nouer des relations. Par exemple, la FCRR a participé à Toronto à un grand symposium intitulé « Connecting Communities » (branchons les collectivités), organisé conjointement par le ministère de l'Éducation de l'Ontario (Direction de l'éducation inclusive), l'Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO) et le Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO); la FCRR a alors présenté ses programmes de formation en matière d'équité et invité divers conseils scolaires à recourir aux ressources de la Fondation.



PARTENARIATS ET COLLABORATION

Créer des alliances stratégiques nationales, régionales, privées, publiques et d'autres organismes, afin de renforcer et d'améliorer les capacités de la FCRR de concevoir et de réaliser des programmes, puis d'agir comme organisme national des communications en vue de diffuser l'information antiraciste et les connaissances connexes.

La FCRR continue de consolider les relations avec les partenaires existants et d'en nouer proactivement de nouvelles afin de promouvoir l'équité et la diversité aux niveaux local et national. De telles synergies ont permis à la Fondation de miser sur l'effet multiplicateur de ses ressources et de soutenir des activités dans les domaines du soutien communautaire, de l'éducation et du renforcement des capacités. La création de partenariats est devenue cruciale à la suite des contraintes financières mondiales récentes et de leurs répercussions sur la capacité des ressources de la FCRR.



La Coalition des municipalités contre le racisme et la discrimination

La Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMRD) fait partie d'un réseau international lancé en 2004 par l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture). Il s'agit d'un réseau de municipalités qui s'intéressent au partage d'expériences et de pratiques exemplaires ayant trait à des politiques et programmes qui servent à combattre le racisme et la discrimination. La CCMRD exploite l'expertise nationale, régionale et locale d'administrations municipales, de partenaires fédéraux et provinciaux, de commissions des droits de la personne, de commissions de police et d'organismes de la société civile. En intervenant pour combattre le racisme et les multiples formes de la discrimination, les municipalités contribuent grandement à nous donner des sociétés respectueuses, inclusives et sécuritaires.

Commission canadienne pour l'UNESCO

La FCRR continue de travailler étroitement avec la Commission canadienne pour l'UNESCO à promouvoir la CCMRD, à titre de partenaire national. La Fondation a continuellement apporté un soutien à la maintenance du site Web de la CCMRD, lequel sert d'outil de communication essentiel pour les membres de la Coalition et pour le grand public. En tant que membre du groupe de travail pancanadien pour la CCMRD, la FCRR contribue à l'élaboration d'une infrastructure de la CCMRD, afin de poursuivre ses activités, ce qui s'ajoute à la participation à des conférences et ateliers.

Base de connaissances et renforcement des capacités

La FCRR est déterminée à faciliter les discussions liées aux politiques sur diverses questions raciales, en canalisant l'expertise et en la communiquant aux intervenants ainsi qu'au grand public. Elle s'efforce de faire la lumière sur le racisme et la discrimination, en commandant des études et des sondages pertinents ainsi qu'en publicisant les constatations afin d'engendrer des débats nationaux.

Commission canadienne des droits de la personne

Afin de mieux comprendre les interrelations entre le profilage et la sécurité ainsi que leurs effets sur les droits de la personne, la FCRR et la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) ont commandé une étude sur l'efficacité du profilage, du point de vue de la sécurité nationale. L'étude, exécutée par des chercheurs de l'Université de Moncton, a révélé qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour légitimer la pratique du profilage et a recommandé une collecte plus rigoureuse de données, afin de démontrer si le profilage est réellement pratiqué. Il a été établi que l'insertion de la protection des droits de la personne dans les systèmes de sécurité du Canada exige l'application de la loi et que les organismes chargés de la sécurité se servent d'outils plus précis et fiables. La CCDP et la FCRR ont rencontré les organismes non gouvernementaux intéressés et les agences gouvernementales responsables de la sécurité et du maintien de l'ordre, afin de rendre compte de cette recherche et de discuter de mesures de suivi possibles.



Association d'études canadiennes

Au cours de l'année, la FCRR s'est associé avec l'Association d'études canadiennes (AEC), afin de réaliser certains projets, notamment des sondages, des conférences et des publications communes. En mars 2010, la FCRR et l'AEC publiaient un sondage de Léger Marketing qui présente la situation des relations raciales au Canada. En dépit de certaines améliorations telles que moins de désapprobation des mariages interraciaux, il y est révélé que 62 p. 100 des répondants croyaient que les minorités visibles n'étaient pas traitées comme la majorité. Le sondage démontre la persistance du racisme systémique et demande que des efforts continus, conscients et collectifs soient déployés pour lutter contre ce racisme.

Office national du film (ONF)



La FCRR s'est associée à l'Office national du film (ONF) dans un des récents projets de celui-ci, « La tête de l'emploi: des films contre le racisme au travail ». L'ONF a lancé le projet par la projection d'une série de courts métrages portant à réflexion à propos du racisme comme de la discrimination. Afin d'atteindre un plus vaste public, la FCRR a organisé un « défi de 10 semaines » sur son site Web – une campagne en ligne servant à rendre accessible à des milliers de visiteurs cinq nouveaux films, ces visiteurs étaient également invités à participer à un échange continu, en ligne, axé sur la discrimination au travail.

ANTIRACISME ET ANTIDISCRIMINATION POUR LES MUNICIPALITÉS Manuel d'initiation

À titre de « gardiens de l'intérêt public », les municipalités doivent assurer une bonne gouvernance, et assumer des responsabilités, afin de fournir une myriade de services essentiels. Afin de mieux jouer son rôle pour l'intégration sociale des groupes ethnoraciaux et culturellement diversifiés, les municipalités doivent éliminer les politiques et pratiques qui excluent ou restreignent une personne ou des groupes lorsqu'il est question d'accéder à de tels services.

Le Manuel est un guide pratique pour les municipalités, et contient des directives pour le démarrage ou l'amélioration de projets antiracistes, ce qui contribue à la formulation de règlements administratifs et de politiques équitables. Il explique les techniques de collecte de données; la surveillance et les rapports en matière de racisme; l'importance d'une sensibilisation accrue; les initiatives de soutien; la responsabilité de réagir à des incidents de racisme et de discrimination. Bien que ce manuel vise surtout de petites et moyennes municipalités, n'importe quelle municipalité le trouvera utile.



Commission ontarienne des droits de la personne, York University Centre for Public Policy and Law, Ville de Vaughan

La FCRR a élargi sa coopération avec la Commission ontarienne des droits de la personne, en concevant le Manuel pour les municipalités, sous forme d'outil pour les politiques relatives à l'antiracisme et à l'antidiscrimination. Plusieurs tables rondes d'experts et de panels avec des représentants de municipalités et d'organismes communautaires ont eu lieu afin d'élaborer le plan de l'ébauche de ce manuel. Ce manuel d'initiation a été publié sous les auspices de la Commission ontarienne des droits de la personne. La FCRR a, au cours du processus, entretenu des relations étroites avec les deux autres partenaires du projet : York University Centre for Public Policy and Law et la Ville de Vaughan.



On ne voit bien qu'avec le cœur : UNIS CONTRE LE RACISME



Dans un effort pour promouvoir des messages sur le pluralisme et l'ouverture à tous, destinés à un large éventail de collectivités culturelles du Canada, la FCRR a lancé trois messages publicitaires télévisés de 30 secondes. Ces messages, fondés sur la campagne réussie, On ne voit bien qu'avec le cœur : Unis contre le racisme, sont traduits en huit langues : cantonais, italien, mandarin, polonais, portugais, espagnol, tamoul et urdu. La campagne Unis contre le racisme a été lancée le 25 février 2010 au Japanese Canadian Cultural Centre (JCCC). L'activité a remporté un vif succès en raison de l'intérêt manifesté par les organismes communautaires et les médias.

La FCRR a fourni des trousseaux pour les médias aux représentants de divers organismes communautaires ethniques, au public, aux médias publics et privés (télévision, radio, imprimé), et incité les personnes présentes à répandre le message de l'antiracisme à l'aide de tous les réseaux disponibles. Parmi les conférenciers se trouvaient des représentants de la National Association of Japanese Canadians, du JCCC, du Mosaic Institute, du Harmony Movement, du Conseil national des minorités visibles, de la Kay Morris Foundation, d'OMNI Television et du Pakistan Times. Le lancement pour les médias offrait également à la FCRR l'occasion de nouer des contacts et de renforcer ses relations avec des intervenants clés.

OMNI Television

OMNI Television a participé activement à la production des MIP et, à cette fin, apporté un soutien et un financement essentiels. Le partenariat durable entre la FCRR et OMNI a permis à la Fondation de se rapprocher des collectivités diverses et géographiquement dispersées du Canada, surtout au niveau de la base. Avec un véritable système national de télévision, OMNI a pris l'engagement de diffuser les MIP et d'autres contenus spécifiquement ethniques, par l'entremise de ses réseaux dans des métropoles du Canada, notamment Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton.



Remarques du lancement pour les médias :

« Tous, nous avons la responsabilité, quels que soient nos antécédents raciaux, ethniques, linguistiques ou religieux, d'éliminer de notre milieu le racisme et la discrimination. »

Ayman Al-Yassini, directeur général, Fondation canadienne des relations raciales

« Les répercussions du fait de permettre à des publics multilingues d'accéder à des messages antiracistes est une étape importante dans l'édification d'une société canadienne caractérisée par l'inclusivité et l'acceptation. »

Madeline Ziniak, vice-présidente nationale, Rogers OMNI Television

« Le travail que fait [la FCRR] pour combattre le racisme est absolument incroyable... Nous célébrons la diversité du Canada, y voyant sa plus grande qualité. »

John Monahan, directeur exécutif, Mosaic Institute



Commentaires et analyse de la gestion financière 2009-2010

Discussion de la situation financière

	2009-2010 (Réel \$)	2008-2009 (Réel \$)	Variation (\$)	Variation(%)
Actif				
Encaisse	11 787	12 626	-839	-7
Placements	23 596 651	21 182 085	2 414 566	11
Charges payées d'avance et créances diverses	49 777	40 512	9 265	23
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	38 222	33 226	4 996	15
Total de l'actif	23 696 437	21 268 449	2 427 988	11
Passif et Capitaux propres				
Fournisseurs et charges à payer	36 474	58 140	-21 666	-37
Salaires et avantages sociaux	41 296	62 842	-21 546	-34
Produits reportés	4 522	7 056	-2 534	-36
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	11 254	-	11 254	-
Capitaux propres	23 602 891	21 140 411	2 462 480	12
Total du passif et des capitaux propres	23 696 437	21 268 449	2 427 988	11

Actif

L'encaisse est composée des fonds détenus par les banques et de ceux détenus par les gestionnaires du portefeuille de la Fondation.

Les placements pour 2009-2010 ont augmenté de 11 % comparativement à la valeur des placements en 2008-2009. Cela est dû principalement à la hausse de la juste valeur des placements de la Fondation en raison de la reprise des marchés boursiers mondiaux.

Les charges payées d'avance et créances diverses sont principalement composés des créances liées aux remises de taxe sur les biens et services et d'impôts fonciers.

Les **immobilisations corporelles et les actifs incorporels** représentent la valeur comptable nette du mobilier et matériel de bureau, du matériel informatique, des logiciels et des œuvres d'art. Au cours de l'exercice 2009-2010, l'augmentation nette des immobilisations corporelles provient de contrats de location-acquisition de matériel de bureau d'une valeur de 12 713 \$ réduite de l'amortissement annuel de 7 717 \$ sur l'ensemble des actifs



Passif

Les fournisseurs et charges à payer représentent les montants payables aux fournisseurs et les régularisations des charges à payer en fin d'exercice. Au cours de l'exercice 2009-2010, il y a une diminution de 21 666 \$ des fournisseurs et des charges à payer. Cette réduction est le résultat net de la diminution des fournisseurs qui a été compensée par une augmentation des charges à payer. Pendant l'exercice 2008-2009, des honoraires professionnels associés à des services en relations publiques, des conseils juridiques et des services de comptabilité avaient été inscrits aux fournisseurs. Les montants dus pour ses services ont diminué à la fin de l'exercice 2009-2010. Le total des frais de gestion du portefeuille de placement a diminué à la fin de l'exercice 2009-2010 comparativement à l'exercice 2008-2009, et ce, en raison de l'augmentation de la juste valeur des placements.

Les salaires et avantages sociaux à payer comprennent les vacances, les salaires et les avantages sociaux à verser aux employés. Ce poste est composé d'un passif à court terme s'élevant à 33 779 \$ et d'indemnités de cessation d'emploi à long terme de 7 517 \$. Au cours de l'exercice 2008-2009, il y a eu des indemnités de cessation d'emploi qui ont été versées en raison de trois postes affectés par une mise à pied temporaire. Il n'y a eu aucun versement d'indemnités de cessation d'emploi pendant l'exercice 2009-2010.

Le produit reporté représente l'apport reçu au cours de l'exercice à titre de fonds affectés au projet « Compétences pour la gestion de la diversité » et aux souscriptions payés d'avance à la revue DIRECTIONS, publication périodique de la Fondation.

L'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition représente le remboursement total du capital affecté du nouveau matériel de bureau acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition. Celle-ci concerne le contrat de location pour la nouvelle imprimante et photocopieuse dont le bail commence à la fin de l'exercice 2009-2010.

Les capitaux propres ont augmenté de 12 % in 2009-2010, et ce, principalement en raison d'un gain net d'exploitation réalisé pendant l'exercice. Cela est dû principalement à la hausse de la juste valeur des placements (y compris le gain net de placement) qui découle de la reprise des marchés boursiers mondiaux

Examen de l'état des résultats

	2009-2010 (Réal \$)	2008-2009 (Réal \$)	Variation (\$)	Variation (%)
Produits				
Ateliers	51 265	8 947	42 318	473
Projet – « Compétences pour la gestion de la diversité »	34 418	45 152	-10 734	-24
Publications	3 599	12 934	-9 335	-72
Parrainage, dons, honoraires et gala de financement	2 170	61 760	-59 590	-97
Total des produits	91 452	128 793	-37 341	-29

	2009-10 (Réal \$)	2008-09 (Réal \$)	Variation (\$)	Variation (%)
Gains nets (pertes nettes) de placement				
Revenus de placement acquis	754 393	952 089	-197 696	-21
Variation de la juste valeur des placements	2 472 446	-5 001 612	7 474 058	149
Gains nets (pertes nettes) de placement	3 226 839	-4 049 523	7 276 362	180



Les produits des **ateliers** se composent des frais d'inscription reçus par la Fondation lorsqu'elle organise des séances éducatives et séances de formation. Pendant l'exercice 2009-2010, il y a eu un nombre considérablement plus élevé de séances de formation pour le programme « Fondement à l'équité et à la lutte contre le racisme » destiné aux commissions scolaires qu'au cours de l'exercice 2008-2009.

En 2009-2010, la Fondation a reçu l'aide finale au financement du projet – « **Compétences pour la gestion de la diversité** ». Il s'agit d'un financement sous forme de contribution égale aux dépenses encourues au 31 mars. Pour l'exercice 2008-2009, l'aide au financement était destinée à la consultation et à la recherche. En 2009-2010, il y a eu des dépenses relatives à la conception, l'impression et à la distribution de la publication produite pour ce projet.

Les produits des **publications** sont les produits des ventes des rapports de recherche, des publications diverses et des souscriptions à DIRECTIONS. Le chiffre de ventes de publications en 2008-2009 était plus élevé en raison de la vente du disque numérique « Couleur Cœur » et du numéro spécial de DIRECTIONS intitulé « Abolition de l'esclavage dans l'Empire britannique ».

Les produits de **parrainage, dons, honoraires et gala de financement** se composent des honoraires reçus pour les allocutions, des dons, et des revenus découlant de parrainage et du gala de financement. En 2008-2009, il a eu des frais de parrainage et des frais d'inscription au Colloque du Prix d'excellence et gala de financement et des dons uniques en nature sous forme de droits de diffusion et d'annonces pour des services publiques. Aucun colloque ou gala n'a été tenu pendant l'exercice 2009-2010.

La principale source de revenu de la Fondation se compose du revenu du placement réalisé sur l'apport initial de 24 millions de dollars. **Les revenus de placements** comprennent les intérêts, les dividendes, les pertes ou les gains nets sur devises, après déduction des frais de gestion de portefeuille. Le revenu de placement pour l'exercice 2009-2010 s'élève à 754 393 \$, soit une diminution de 197 696 \$ par rapport à 2008-09. Cette diminution est le résultat combiné de faibles taux d'intérêt en vigueur et de dividendes d'entreprises plus modestes en 2009-2010.

La variation de la juste valeur du portefeuille de placement s'élève à 2 472 446 \$ en 2009-2010. Elle est composée de la perte réalisée sur la vente de placement d'un montant de 360 850 \$ durant l'exercice et de la variation non réalisée de la juste valeur des placements de 2 833 296 \$ au 31 mars 2010. L'augmentation de la juste valeur est due à l'amélioration des rendements sur les marchés mondiaux des actions

	2009-10 (Réel \$)	2008-09 (Réel \$)	Variation (\$)	Variation (%)
Charges				
Salaires et avantages sociaux	485 894	692 609	-206 715	-30
Loyer	116 053	147 671	-31 618	-21
Honoraires professionnels	58 485	69 671	-11 186	-16
Communications	30 017	65 197	-35 180	-54
Honoraires et déplacement du Conseil d'administration	23 766	95 588	-71 822	-75
Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	7 481	165 959	-158 478	-96
Frais administratifs et généraux, conférence, colloque et autres	133 078	204 337	-71 259	-35
Total des charges	854 774	1 441 032	-586 258	-41



Les principales diminutions enregistrées durant l'exercice par rapport à celui de 2008-2009 sont les suivantes:

Les salaires et avantages sociaux ont diminué de 206 715 \$ en raison de la suppression de trois postes dont les titulaires avaient fait l'objet d'une mise à pied temporaire au mois de janvier 2009 et du départ en congé d'invalidité de longue durée sans salaire et avantages sociaux d'un employé.

La charge de loyer relative aux locaux à bureaux a diminué de 31 618 \$ en raison de la sous-location d'espace à bureaux en 2009-2010.

Les honoraires professionnels sont composés de frais associés aux services de consultation comptables et juridiques. La diminution de 11 186 \$ constatée en 2009-2010 est directement attribuable à la baisse des honoraires pour services-conseils en comptabilité. Toutefois, cette baisse a été compensée par une augmentation des frais juridiques. Pendant l'exercice 2008-2009, des frais ont été engagés pour établir un diagnostic du système comptable de la Fondation, et ce, en vue de la préparation à la conversion vers les Normes internationales d'information financière, ainsi que de la réalisation de la planification préliminaire d'une analyse de la gestion des risques de la Fondation. Ces frais n'ont pas été encourus pendant l'exercice 2009-2010. Les frais juridiques ont augmenté en raison des négociations avec le syndicat au sujet de la convention collective.

Les communications sont des frais encourus relativement aux relations publiques et avec les médias. Au cours de l'exercice 2008-2009, le guide pédagogique « Unis contre le racisme » a été lancé lors du colloque du Prix d'excellence de 2008. Pendant l'exercice 2009-2010, les charges relatives à la promotion, à la production et à l'expédition du guide n'ont pas été réitérées.

Les honoraires et les notes de frais des **administrateurs** ont diminué de 71 822 \$ par rapport à 2008-2009. En raison de restrictions budgétaires, la Fondation a organisé davantage de téléconférences comparativement à l'année précédente pour réaliser des économies sur les frais de déplacement et d'hébergement liés aux réunions du Conseil d'administration.

Le Colloque du Prix d'excellence et gala de financement est un événement qui se tient une année sur deux. Au nombre des dépenses occasionnées en 2008-2009 à cet effet, mentionnons les prix en espèces pour les lauréats, une aide financière pour les frais de déplacement, de repas et d'hébergement de ces lauréats, des formateurs et des experts, les repas et la location de salle pour le gala et le colloque, les frais d'impression et les dépenses audio et visuelles liées à l'événement. À ces dépenses s'ajoutent celles de 7 481 \$, faites au cours de l'exercice 2009-2010 pour préparer l'événement qui s'est tenu en mai 2010. En outre, il y a eu des frais encourus pour réunir le jury dont la tâche consistait à sélectionner les lauréats, ainsi que des frais de gestion de l'événement en ligne.

Perspectives d'avenir Exercice financier 2010-2011

En raison de la volatilité du marché, de l'instabilité des revenus de placement et de l'absence de crédits parlementaires, la Fondation poursuivra ses efforts pour garantir le financement de ses opérations par le biais des revenus de placement.

Le budget approuvé est suivi de près par la haute direction et le Conseil d'administration. Les rapports d'écarts sont régulièrement examinés par la direction et le Comité des finances, et les ajustements nécessaires sont effectués.

La Fondation est déterminée à établir des alliances stratégiques avec les organismes à vocation analogue, notamment les sociétés d'État, les institutions et ministères fédéraux et provinciaux, les organisations patronales et syndicales, les groupes communautaires et les organisations de la société civile. Nos perspectives pour l'exercice 2010-2011 reposent sur un climat de collaboration établi avec nos partenaires et les intervenants désireux de nous aider à réaliser notre vision, notre mission et notre mandat.



Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

La responsabilité de la préparation des états financiers incombe à la direction de la Fondation canadienne des relations raciales. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et ont été approuvés par le Conseil d'administration. Un vérificateur externe procède à leur vérification et en fait rapport annuellement au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme. Ces états financiers contiennent nécessairement certaines estimations faites selon le meilleur jugement de la direction. L'information financière qui figure ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle des états financiers.

La direction est également responsable du système d'information financière servant à la préparation des états financiers. Pour assumer adéquatement cette responsabilité, la direction a mis en place et maintient des livres de comptabilité, des dossiers, des systèmes de gestion et de contrôle financier et des systèmes d'information. Ces éléments élaborés pour fournir une assurance raisonnable que les ressources de la Fondation sont gérées avec prudence, que ses actifs sont protégés et contrôlés, et que l'information financière est fiable. Ils visent aussi à veiller à ce que les opérations soient faites conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et aux règlements afférents, à la Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales et aux statuts et règlements de la Fondation.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière, tel que mentionné ci-dessus, responsabilité dont il s'acquitte principalement par l'entremise de son Comité de la vérification et des finances. Les membres de ce comité rencontrent la direction et le vérificateur externe afin d'examiner les procédés de contrôle interne et les rapports financiers, et de discuter d'autres questions financières pertinentes. La vérificatrice générale du Canada fait une vérification indépendante, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, et formule une opinion sur les états financiers. Son rapport figure à la page suivante.

Le directeur général,

Ayman Al-Yassini
Le 30 juillet 2010

Le directeur, Finances et Administration

Daniel Chong
Le 30 juillet 2010



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme

J'ai vérifié le bilan de la Fondation canadienne des relations raciales au 31 mars 2010 et les états des résultats et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Aux termes du paragraphe 26 (1) de la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, la Fondation doit présenter son rapport annuel au ministre de tutelle dans les 4 mois suivant la fin de son exercice. La Société n'a pas respecté cette échéance.

De plus, à mon avis, les opérations de la Fondation dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* et aux statuts et règlements administratifs de la Fondation, à l'exception du fait que la société n'a pas respecté le délai légal pour la présentation de son rapport annuel à son ministre, tel que mentionné au paragraphe précédent.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Robert Wilson, CA
directeur principal

Ottawa Canada

Le 30 juillet 2010



BILAN au 31 mars

	2010	2009
Actif		
Court terme		
Encaisse	11 787\$	12 626\$
Placements (Note 3)	603 143	919 830
Charges payées d'avance et créances diverses	<u>49 777</u>	<u>40 512</u>
	664,707	972 968
Placements (Note 3)	22 993 508	20 262 255
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (Note 7)	<u>38 222</u>	<u>33 226</u>
	<u>23 696 437\$</u>	<u>21 268 449\$</u>
Passif		
Court terme		
Fournisseurs et charges à payer	36 474\$	58 140\$
Salaires et avantages sociaux (Note 9)	33 779	58 142
Produits reportés	4 522	7 056
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition (Note 8)	<u>2 161</u>	<u>-</u>
	76 936	123 338
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition (Note 8)	9 093	-
Salaires et avantages sociaux (Note 9)	<u>7 517</u>	<u>4 700</u>
	93 546	128 038
Capitaux propres (Note 11)		
Bénéfices non répartis (déficit)	(431 724)	(2 895 241)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 10)	<u>34 615</u>	<u>35 652</u>
	(397 109)	(2 859 589)
Surplus d'apport	24 000 000	24 000 000
	<u>23 602 891</u>	<u>21 140 411</u>
	<u>23 696 437\$</u>	<u>21 268 449\$</u>

Engagements (Note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du Conseil d'administration :

Albert C. Lo
Administrateur

Ashraf Ghanem
Administrateur



ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice terminé le 31 mars

	2010	2009
Bénéfices non répartis		
Solde au début de l'exercice	(2 895 241)\$	2 466 521\$
Gain net (perte nette) d'exploitation	<u>2 463 517</u>	<u>(5 361 762)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>(431 724)</u>	<u>(2 895 241)</u>
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début de l'exercice	35 652	30 461
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	<u>(1 037)</u>	<u>5 191</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>34 615</u>	<u>35 652</u>
Bénéfices non répartis et autres éléments du résultat étendu	<u>(397 109)\$</u>	<u>(2 859 589)\$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercice terminé le 31 mars

	2010	2009
Produits		
Ateliers	51 265\$	8 947\$
Projet - "Compétences pour la gestion de la diversité"	34 418	45,152
Publications	3 599	12 934
Parrainage, dons, honoraires et gala de financement	<u>2 170</u>	<u>61 760</u>
	<u>91 452</u>	<u>128 793</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	485 894	692 609
Loyer	116 053	147 671
Honoraires professionnels	58 485	69 671
Frais administratifs et généraux	39 769	43 239
Projet - "Compétences pour la gestion de la diversité"	34 418	45 152
Communications	30 017	65 197
Honoraires et déplacement du Conseil d'administration	23 766	95 588
Conférences, colloques et consultations	20 920	15 705
Recherche	14 519	1 969
Centre d'éducation et de formation	9 260	3 803
Amortissement	7 717	11 221
Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	7 481	165 959
Éducation du public	2 210	67 376
Recrutement du personnel et perfectionnement	1 757	2 783
Développement de ressources	1 535	2 237
Systèmes informatiques et développement	973	3 472
Bibliothèque et publications	<u>-</u>	<u>7 380</u>
	<u>854 774</u>	<u>1 441 032</u>
Excédent des charges sur les produits, avant déduction gain (perte) sur placement	(763 322)	(1 312 239)
Gain net (perte nette) de placement (Note 13)	<u>3 226 839</u>	<u>(4 049 523)</u>
Gain net (perte nette) d'exploitation	2 463 517	(5 361 762)
Autres éléments du résultat étendu de l'exercice	<u>(1 037)</u>	<u>5 191</u>
Gain net (perte nette) d'exploitation et autres éléments du résultat étendu	<u>2 462 480\$</u>	<u>(5 356 571)\$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

	2010	2009
Activités d'exploitation		
Gain net (perte nette) d'exploitation	2 463 517\$	(5 361 762)\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	7 717	11 221
Perte (gain) de change	24 105	(16 931)
Variations de la juste valeur des placements (Note 13)	<u>(2 472 446)</u>	<u>5 001 612</u>
	22 893	(365 860)
Variations des éléments hors trésorerie de l'actif et du passif liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution des charges payés d'avance et autres débiteurs	(9 265)	44 671
(Diminution) augmentation des créditeurs, charges à payer, salaires et avantages sociaux	(43 212)	20 889
Diminution des produits reportés	<u>(2 534)</u>	<u>(41 944)</u>
Flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation	<u>(32 118)</u>	<u>(342 244)</u>
Activités de financement		
Apports (utilisés) reçus	<u>(1 037)</u>	<u>5 191</u>
Flux de trésorerie (utilisés par les) provenant des activités de financement	<u>(1 037)</u>	<u>5 191</u>
Activités d'investissement		
Produit provenant de la vente de placements	6 376 050	8 647 896
Achat de placements	(6 342 275)	(8 523 660)
Acquisition d'immobilisations, déduction faite des contrats de location-acquisition	<u>(1 459)</u>	<u>(9 274)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>32 316</u>	<u>114 962</u>
Diminution nette de l'encaisse au cours de l'exercice	(839)	(222 091)
Encaisse, début de l'exercice	<u>12 626</u>	<u>234 717</u>
Encaisse, fin de l'exercice	<u>11 787\$</u>	<u>12 626\$</u>
Transactions hors trésorerie		
Acquisition de matériel en vertu des contrats de location-acquisition (Notes 7 et 8)	11 254\$	-\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La Fondation canadienne des relations raciales (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la Législation canadienne (Projet de loi C-63 « *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* », 1991).

La mission de la Fondation consiste à faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada.

Le Centre d'éducation et de formation de la Fondation élabore et offre des ateliers d'éducation et de formation en matière de diversité, d'équité et de droits de la personne relevant de la lutte contre le racisme.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Fondation sont les suivantes :

a) Principales conventions comptables adoptées durant l'exercice

Instruments financiers - Présentation et information à fournir

Le 1er avril 2009, la Fondation a adopté les modifications au chapitre 3862, Instruments financiers - informations à fournir, de l'ICCA qui prévoit une présentation plus exhaustive de l'information à fournir sur les données dans l'évaluation de la juste valeur et le risque de liquidités relativement aux instruments financiers. Ces modifications imposent une hiérarchie de la juste valeur qui classe par ordre de priorité les données utilisées dans l'application des techniques d'évaluation lors de l'évaluation de la juste valeur. Cette hiérarchie accorde la première priorité aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques (évaluation de niveau 1) et la dernière priorité aux données inobservables (évaluation de niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont comme suit :

- Niveau 1 Des données qui reflètent les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques..
- Niveau 2 Les données sont fondées sur des prix cotés pour des actifs et passifs similaires et les données autres que celles de prix cotés qui sont observables pour l'actif et passif, directement ou non, y compris les données sur les marchés qui ne sont pas considérés comme actif.
- Niveau 3 La détermination de la juste valeur qui exige un jugement important de la direction ou des estimations, et au moins une hypothèse importante du modèle ou donnée qui soit inobservable.

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un instrument financier, le classement au sein de la hiérarchie repose sur le niveau le plus bas de la donnée qui est importante à l'évaluation de la juste valeur. Lors de changements de méthode d'évaluation, le volume attribué aux placements peut faire l'objet de transferts positifs ou négatifs.

L'information à fournir à l'égard du risque de liquidité a également été augmentée par le biais de l'inclusion d'une analyse des échéances des passifs financiers.

Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les résultats ou la situation financière de la Fondation. Il n'est pas obligatoire de fournir des chiffres comparatifs au cours de l'année d'adoption. Les informations à fournir sont exposées en Notes 4 f) et 5.



Actifs incorporels

Le 1er avril 2009, la Fondation a adopté le chapitre 3064, Écarts d'acquisition et actifs incorporels, qui établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. En conséquence de l'adoption rétrospective de ce nouveau chapitre, la Fondation a reclassé ses logiciels et ses actifs de développement de base de données qui sont passés des immobilisations corporelles aux actifs incorporels. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ou la situation financière de la Fondation. La seule incidence se situe au niveau de l'information présentée en Note 7.

b) Comptabilisation des produits

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et comptabilisés comme autres éléments du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est transféré dans les produits de l'exercice au cours duquel les produits sont gagnés.

Les apports non affectés sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils sont reçus, ou au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus de placements non affectés sont constatés comme produits de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les revenus de partenariats, d'honoraires, du gala de financement, des publications, des conférences et des projets sont comptabilisés pendant l'exercice durant lequel les services ou les événements y afférents sont donnés ou ont lieu. Les fonds reçus pour des services ou des événements à venir sont différés.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers de la Fondation comprennent l'encaisse, les placements, les créances diverses, les fournisseurs, les charges à payer, les salaires et avantages sociaux à payer, et les obligations en vertu de contrats de location-acquisition. Les placements ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur conformément aux conventions décrites ci-après. Les autres actifs financiers sont classés comme prêts et créances, et les passifs financiers sont classés comme autres passifs financiers. Les instruments financiers autres que les placements sont comptabilisés au coût après amortissement. Les valeurs comptables de l'encaisse, des créances diverses, des fournisseurs et charges à payer et la tranche à court terme des salaires et avantages sociaux correspondent à peu près à leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme. La juste valeur de la tranche à long terme des salaires et avantages sociaux est fondée sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant la méthode du taux d'emprunt implicite de la Fondation. Toutefois, la juste valeur correspond à peu près à la valeur comptable en raison du faible taux d'emprunt implicite de la Fondation et de la durée moyenne de la tranche à long terme des salaires et avantages sociaux. La juste valeur de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition est mesurée à la valeur actualisée des paiements contractuels futurs exigibles actualisés au taux du marché pour des contrats de location-acquisition semblables. La juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de la stabilité des taux d'intérêt du marché depuis la création de la Fondation.

d) Placements

Les placements sont composés de placements en instruments à taux fixe, d'actions et de fonds en gestion commune. Les placements en instruments à taux fixe qui arrivent à échéance à l'intérieur de douze mois de la fin de l'exercice sont considérés comme des placements à court terme.

Tous les placements ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur puisque la gestion active du portefeuille de placements, incluant la réalisation de bénéfices sur les fluctuations des cours à court terme, fait partie intégrante du financement de la Fondation. Les justes valeurs sont déterminées selon les cours acheteurs publiés sur un marché actif à la fin de l'exercice pour les placements en instruments à taux fixe et pour les actions, et selon la valeur transactionnelle de l'actif net pour les fonds en gestion commune.

La valeur transactionnelle de l'actif net par part d'un fonds en gestion commune est calculée en divisant l'actif net du fonds (d'après les cours de fermeture du marché) par le nombre total de parts en circulation.



e) Opérations sur placements, produits et coûts de transaction

Les opérations de placement sont comptabilisées selon la date de transaction. La comptabilité selon la date de transaction constate la réception d'un élément d'actif et la somme à payer comme élément de passif dès la date de la transaction. Elle constate aussi la vente d'un élément d'actif et tout gain ou toute perte sur cession ainsi que la somme à recevoir, dès la date de transaction.

Les revenus de placements comprennent les intérêts sur l'encaisse, les intérêts des placements en instruments à taux fixes, les dividendes, les distributions provenant de fonds en gestion commune ainsi que les variations de la juste valeur des placements désignés comme détenus à des fins de transaction.

Les intérêts provenant de l'encaisse et des placements en instruments à revenus fixes sont comptabilisés comme produit lorsqu'ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés comme produit à la date ex-dividende. Les distributions sont comptabilisées comme produit à la date à laquelle la distribution est déclarée.

Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtages engagées lors de l'achat et la vente de placements, sont passés en charge contre les revenus de placements lorsqu'ils sont engagés.

Les honoraires des conseillers en placement sont passés en charge contre les revenus de placements dès qu'ils sont engagés.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations acquises en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisées à la valeur actualisée des paiements minimums de la location et sont amorties sur la durée du contrat de location-acquisition. Exception faite des immobilisations acquises en vertu d'un contrat de location-acquisition, l'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel de bureau loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	Selon la durée du contrat de location-acquisition
Matériel informatique	3 ans
Œuvres d'art	Non amorties

g) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constatés au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie utile estimative de l'actif, selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Logiciels	3 ans
Développement de bases de données	3 ans

h) Paiements liés à la recherche

Les paiements contractuels liés à la recherche sont constatés à titre de charges de l'exercice au cours duquel ils sont payables selon les modalités des ententes.



i) Conversion des devises

Les opérations conclues en monnaie étrangère ont été converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. La juste valeur des placements cotés en monnaie étrangère et les comptes libellés en monnaie étrangère ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change prévalant à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change sont comptabilisés dans les revenus de placements.

j) Dons en nature

Les dons reçus sous forme de matériaux et de services sont constatés aux états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque les matériaux et les services sont utilisés dans les opérations courantes de la Fondation et qui auraient été autrement achetés.

k) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations, tels que dans le cas de l'amortissement des immobilisations et du calcul des salaires et des avantages sociaux à payer à la clôture de l'exercice.

l) Changements comptables futurs

En décembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a approuvé une modification à la Préface du Manuel des Normes comptables pour le secteur public (Manuel pour le secteur public) qui supprime la catégorie des « entreprises commerciales de type gouvernementale » et ces entités ont donc dû être reclassées soit au titre d'organisme sans but lucratif du secteur public ou comme autres organismes gouvernementaux. De fait, les autres organismes gouvernementaux ont le choix entre l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) et les Normes comptables pour le secteur public (PSAB); ces organismes doivent donc déterminer le référentiel comptable le plus adéquat en se fondant sur leurs besoins et leurs objectifs pour choisir entre les Normes IFRS ou les Normes comptables pour le secteur public.

À l'heure actuelle, la Fondation en est à évaluer la situation. Jusqu'à la conclusion de cette évaluation, le référentiel comptable actuel reste en vigueur.



3. PLACEMENTS

	2010 Juste valeur \$	2009 Juste valeur \$
À court terme		
Placements en instruments à taux fixe canadiens	<u>603 143</u>	<u>919 830</u>
À long terme		
Placements en instruments à taux fixe canadiens	8 497 276	8 945 463
Placement en instruments à revenu fixe étrangers	161 567	158 881
Titres de participation canadiens	2 214 218	1 735 570
Titres de participation étrangers	8 552 856	6 356 671
Parts de fonds communs	<u>3 567 591</u>	<u>3 065 670</u>
	<u>22 993 508</u>	<u>20 262 255</u>
Juste valeur du portefeuille	<u>23 596 651</u>	<u>21 182 085</u>

Les placements en instruments à revenu fixe canadiens portent intérêt aux taux d'intérêts effectifs variant de 0,2% à 6,2% (2009 – 0,4% à 8,3%), assortis d'échéance qui s'étalent entre le 7 avril 2010 et le 14 décembre 2105 (2009 – 29 mai 2009 et 14 décembre 2105).

Les placements en instruments à revenu fixe étrangers portent des taux d'intérêt effectifs allant de 5,5 % à 7,7 %, avec dates d'échéance allant du 17 novembre 2014 au 30 mars 2015. (En 2009, il y avait un placement avec un taux d'intérêt effectif de 6,4% et une date d'échéance fixée au 30 mars 2015).

Les placements en instruments à taux fixes canadiens réalisés dans des fonds en gestion commune portent des taux d'intérêt effectifs allant de 0,9 % à 16,7% (2009 – 0,7% à 20,0%), avec des dates d'échéance allant du 20 septembre 2010 au 21 décembre 2057 (2009 - 17 avril 2009 et 3 mars 2039).

4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation est exposée à divers risques financiers : risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de change, autres risques de prix et risque de liquidité. La valeur des placements qui composent le portefeuille de la Fondation peut fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations des taux d'intérêt, de la conjoncture et de l'actualité financière relative à certains titres de son portefeuille. Le niveau de risque est fonction des objectifs de placement de la Fondation et des types de titres dans lesquels elle investit.

La Fondation gère ces risques en suivant une stratégie de placement diversifiée, définie et exposée dans l'énoncé de sa politique de placement. Le portefeuille est diversifié en diverses catégories de placements combinant différents types de classes d'actifs tels les titres du marché monétaire, les placements en instruments à taux fixe et les titres de participation. Le pourcentage du portefeuille placé dans chaque catégorie est défini selon une certaine fourchette et les répartitions sont revues au moins une fois par trimestre pour veiller à ce qu'elles s'alignent sur les objectifs fixés, ou le portefeuille est rééquilibré en fonction de la fourchette cible.



a) Composition de l'actif

Au 31 mars 2010, la composition de l'actif du portefeuille de la Fondation était la suivante:

- 49% en espèces et instruments à taux fixe (2009 - 57%)
- 13% en actions canadiennes (2009 - 12%)
- 16% en actions américaines (2009 - 14%)
- 22% en actions internationales (2009 - 17%)

Dans chaque catégorie d'actifs, la Fondation détient aussi une combinaison de placements aux caractéristiques différentes en termes de risque et de rendement. Ainsi, la diversification des actions est obtenue par leur répartition dans les divers secteurs d'activités et dans des entreprises de différentes tailles (capitalisation boursière), tandis que la diversification des obligations s'opère par la variation des cotes de solvabilité et des dates d'échéance de même que par leur répartition entre les obligations d'état et les obligations de société. De plus, la Fondation emploie des gestionnaires de placements ayant chacun leur propre style de gestion basée sur la valeur, la croissance et la croissance à un prix raisonnable. La diversification se fait également au niveau de la sélection des titres individuels, soit par une analyse descendante ou par une analyse ascendante. La Fondation diversifie également ses placements au niveau géographique, répartissant ses titres dans des actions canadiennes, américaines et internationales.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est celui où la contrepartie qui détient l'instrument financier manque à l'obligation ou l'engagement qu'elle a pris vis-à-vis de la Fondation. Les placements de la Fondation en titres à rendement fixe représentent la plus forte concentration de risque de crédit. La valeur de marché des titres à rendement fixe doit tenir compte de la capacité financière de l'émetteur et représente par conséquent la plus forte exposition de la Fondation au risque de crédit.

Au 31 mars 2010, les placements de la Fondation en titres à rendement fixe étaient assortis selon les cotes de solvabilité suivantes:

Titres de créance par cote de solvabilité	Pourcentage de la valeur	
	2010	2009
AAA (coté+ R1 à court terme)	29,6%	34,1%
AA	30,6%	34,7%
A	28,2%	24,8%
BBB	7,9%	5,9%
BB ou moins	3,7%	0,5%

Les cotes de solvabilité sont établies par un nombre d'agences de notation fiables (par ex. Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou Dominion Bond Rating Services). Lorsque plus d'une cote était fournie pour un titre, nous avons retenu la cote la plus basse.



c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que l'évolution des taux d'intérêt puisse affecter les flux de trésorerie ou la juste valeur des instruments financiers. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la Fondation investit dans des instruments financiers qui produisent des intérêts. La Fondation est exposée au risque de voir la valeur de tels instruments financiers fluctuer sous l'effet de la situation générale des taux d'intérêt sur le marché. Généralement, les instruments financiers à plus long terme présentent un risque plus élevé de taux d'intérêt, mais il existe une mesure plus complexe du risque de taux d'intérêt prenant en considération l'intérêt reçu, qui est la durée des titres. La durée est une mesure de sensibilité du prix d'un titre à revenu fixe aux fluctuations des taux d'intérêt; elle est basée sur la taille relative des flux de trésorerie attendus et la durée restante avant l'échéance. La durée se calcule en années et elle peut aller de 0 année au nombre d'années qu'il reste avant la date d'échéance du titre à taux fixe. La Fondation a divisé son portefeuille de manière à ce qu'il soit géré par plusieurs gestionnaires de placement indépendants. La durée du portefeuille à taux fixe de la Fondation est calculée en fonction de la moyenne pondérée des durations de chacun des gestionnaires de placements. Celles-ci se calculent en fonction de la moyenne pondérée des durations des divers titres individuels (par ex. obligations) qui composent le portefeuille à taux fixe de chaque courtier.

Les placements en instruments à taux fixe de la Fondation comprennent :

	2010	2009
	\$	\$
Placements en instruments à taux fixe canadiens	603 143	919 830
Placement en instruments à taux fixe inclus dans les parts de fonds en gestion commune, court terme	46 900	236 677
Placements en instruments à taux fixe canadiens, long terme	8 497 276	8 945 463
Placements en instruments à taux fixe étrangers, long terme	161 567	158 881
Placement en instruments à taux fixe inclus dans les parts de fonds en gestion commune, long terme	<u>2 348 756</u>	<u>1 667 583</u>
	<u>11 657 642</u>	<u>11 928 434</u>

Au 31 mars 2010, l'exposition de la Fondation aux titres de créance à échéance et son incidence sur les résultats d'exploitation et les capitaux propres entraînait un déplacement parallèle de la courbe de rendement de 25 points de base, toutes les autres variables demeurant inchangées (« analyse de sensibilité »), ce qui se résume comme suit:



Titres à taux fixe par date d'échéance :

	2010	2009
	\$	\$
Moins de 1 an	650 043	1 156 507
1 à 3 ans	1 651 455	1 770 461
De 3 à 5 ans	2 784 528	1 704 096
Plus de 5 ans	<u>6 571 616</u>	<u>7 297 370</u>
	<u>11 657 642</u>	<u>11 928 434</u>
 Sensibilité au risque	 161 750 \$	 164 910 \$

La duration de l'ensemble du portefeuille de la Fondation est de 5,55 ans (2009 - 5,53 ans). Si la courbe de rendement connaissait un déplacement parallèle de 25 points de base, la valeur de la répartition des titres à taux fixe de la Fondation changerait d'environ 1,39% ou 161 750 \$ (2009 - 1,38 % ou 164 910 \$). Dans la pratique, les résultats des opérations de négociation peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus et la différence pourrait être importante.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuer en raison des changements de taux de change. Le risque de change vient des instruments financiers (y compris l'encaisse) qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui représente la monnaie de fonctionnement de la Fondation.

Le portefeuille de la Fondation est exposé au risque de change en ce qui concerne les placements effectués dans les monnaies suivantes :

2010	Dollar US (\$)	Livre sterling (\$)	Euro (\$)	Yen (\$)	Autres (\$)
Valeur du marché	3 453 548 \$	1 136 585 \$	2 309 668 \$	514 654 \$	1 342 752 \$
% du portefeuille	14,6%	4,8%	9,8%	2,2%	5,7%
 2009	 Dollar US (\$)	 Livre sterling (\$)	 Euro (\$)	 Yen (\$)	 Autres (\$)
Valeur du marché	2 890 056 \$	1 037 807 \$	1 605 123 \$	328 038 \$	940 102 \$
% du portefeuille	13,6%	4,9%	7,6%	1,5%	4,4%

Ces montants sont basés sur la valeur du marché des placements de la Fondation. Les autres actifs et passifs financiers qui sont libellés en devises n'exposent pas la Fondation à d'importants risques de change..

Au 31 mars, si la valeur du dollar canadien venait à augmenter ou à diminuer de 1 % par rapport aux autres devises et que toutes les autres variables restent inchangées, les résultats et l'actif net augmenteraient ou diminueraient, selon le cas, d'environ :



	2010 Augmentation de valeur \$	2010 Diminution de valeur \$	2009 Augmentation de valeur \$	2009 Diminution de valeur \$
Dollar US	34 535	(34 535)	28 901	(28 901)
Livre sterling	11 366	(11 366)	10 378	(10 378)
Euro	23 097	(23 097)	16 051	(16 051)
Yen japonais	5 147	(5 147)	3 280	(3 280)
Autres	13 426	(13 426)	9 401	(9 401)

Dans la pratique, les résultats peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus et la différence pourrait être importante.

e) Autre risque de prix

Les autres risques de prix sont les risques de voir fluctuer la juste valeur du marché ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison de l'évolution des prix du marché (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Tous les placements représentent un risque de perte en capital. Les gestionnaires de portefeuille engagés par la Fondation modèrent ce risque par une sélection minutieuse et une diversification des titres et autres instruments financiers, dans les limites des règles établies dans l'énoncé de la politique de placement de la Fondation et des directives qui ont été négociées et acceptées par chaque gestionnaire de placements. Le risque maximal lié aux instruments financiers est établi en fonction de la valeur du marché des instruments financiers. Les positions générales de place de la Fondation sont suivies au quotidien par les gestionnaires de portefeuille. Les instruments financiers détenus par la Fondation sont sensibles au risque de prix du marché découlant des incertitudes quant au prix futur de ces instruments.

Le rendement actuel du portefeuille est comparé au rendement de l'indice de référence comme mesure de performance relative. Le rendement de l'indice de référence est basé sur les rendements de l'indice pour chaque catégorie d'actif et, la répartition cible de l'actif à long terme pour chaque catégorie d'actif du portefeuille. La répartition de l'actif à long terme ciblée par la Fondation est précisée dans son énoncé de politique de placement. Au cours de l'exercice, l'énoncé des politiques de placement a été approuvé, mais il n'est pas entré en vigueur avant la fin d'exercice. En conséquence, la répartition de l'actif à long terme de la Fondation et les indices par catégorie d'action en vigueur au 31 mars 2010 sont restés identiques à ceux de l'exercice précédent :

Répartition cible de l'actif	Indice selon les catégories d'actif
50% taux fixe (y compris trésorerie)	Indice DEX Universe Bond (Indice DEX 91-day T-Bill pour des liquidités)
15% en actions canadiennes	Indice composé S&P TSX
17,5% en actions américaines	Indice S&P 500 (\$ CA)
17,5% en actions internationales	Indice mondial MSCI EAFE (\$ CA)

La corrélation historique entre les rendements de placement de la Fondation et le rendement des indices combinés est de 0,89 % (2009 – 0,88 %). L'incidence d'une variation de 1 % de l'indice de référence sur les résultats et l'actif net de la Fondation, d'après la corrélation observée entre la performance de la Fondation et la performance des indices combinés, toutes les autres variables demeurant inchangées, est estimée, au 31 mars 2010, à environ 0,89 % ou 210 010 \$ (2009 – 0,88 % ou 186 000 \$).

La corrélation observée par le passé n'est pas forcément représentative de la corrélation future et, selon l'incidence sur l'actif net, pourrait s'avérer bien différente.

f) Risque de liquidité

Pour la Fondation, le risque de liquidité du marché se définit comme le risque de ne pas pouvoir régler ou remplir ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La Fondation est exposée au risque de liquidité car elle ne peut utiliser les revenus de placement provenant de son Fonds de dotation que pour remplir ses obligations et ce revenu fluctue en fonction des conditions du marché affectant son portefeuille de placement. La Fondation gère ses placements en maintenant ses politiques de gestion du capital (tel que décrit dans la Note 6).

Au 31 mars 2010, les échéances contractuelles des passifs de la Fondation s'établissaient comme suit :

	Inférieur à 3 mois	3 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer	36 474	-	-	36 474
Salaires et avantages sociaux à payer	21 822	11 957	7 517	41 296
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	621	1 540	9 093	11 254

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – INFORMATIONS À FOURNIR

Les actifs de la Fondation comptabilisés à la juste valeur ont été classés selon une hiérarchie de la juste valeur conformément aux modifications prévues au chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA. Se reporter à la Note 2a) aux fins de discussion des politiques de la Fondation relativement à cette hiérarchie. Le tableau hiérarchique de la juste valeur suivant présente l'Information relative aux actifs de la Fondation.

Actifs financiers à la juste valeur au 31 mars 2010 :

	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total
	\$	\$	\$	\$
Placements en instruments à taux fixe	324 986	8 937 000	-	9 261 986
Titres de participation	10 767 074	-	-	10 767 074
Parts de fonds communs	-	3 567 591	-	3 567 591
Total des placements	<u>11 092 060</u>	<u>12 504 591</u>	<u>-</u>	<u>23 596 651</u>

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, il n'y a pas eu de transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.



6. GESTION DU CAPITAL

Les coûts en capital de la Fondation sont les suivants:

	2010	2009
	\$	\$
Surplus d'apport	24 000 000	24 000 000
Résultats financiers et résultat étendu	34 615	35 652
Déficit	<u>(431 724)</u>	<u>(2 895 241)</u>
Total	<u>23 602 891</u>	<u>21 140 411</u>

Le surplus d'apport représente la somme de 24 000 000 \$ reçue lors de la création de la Fondation, qui constitue le fonds de dotation, qui est grevé d'une affectation. Tel que décrit dans la Note 10, la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* stipule que le fonds de dotation doit être investi uniquement à des fins de placements et revenus, lesquels revenus peuvent être utilisés pour réaliser les objectifs de la Fondation. En termes de gestion, la Fondation se conforme à la Loi.

Les objectifs globaux d'investissement de l'actif de la Fondation sont de préserver et d'accroître la valeur du capital par une diversification adéquate dans les placements de qualité supérieure, et d'obtenir le meilleur rendement possible dans la limite d'un degré de risque tolérable.

Les résultats financiers et résultats étendu représentent les dons devant servir à des fins spécifiques identifiés par les donateurs. La Fondation a respecté les exigences de ces contributions externes.

La Fondation dispose d'un plan de gestion du capital et d'un énoncé des politiques et des directives de placement qui est révisé, le cas échéant, par le Conseil d'administration. Cet énoncé donne un aperçu de l'approche de la Fondation pour atteindre ses objectifs de croissance, de qualité du crédit et de rentabilité.

L'énoncé des politiques et des directives de placement stipule que les actifs de la Fondation seront investies dans des valeurs à taux fixe et des titres de participation dans une proportion pouvant être fixée de temps à autre par le Conseil d'administration, selon la recommandation du Comité des placements en consultation avec les gestionnaires des portefeuilles engagés par la Fondation. La répartition des placements de la Fondation dans des titres de participation, des obligations et des titres à court terme est diversifiée selon les groupes d'activités économiques et les entreprises individuelles au sein de ces groupes. Le portefeuille n'est pas fractionné en titres individuels de taille non rentable et non gérable. Les placements de la Fondation en fiducies de revenu ou fonds communs de placement et autres instruments financiers similaires se limitent à des titres cotés dans une bourse de valeurs identifiable et relevant d'instances qui offrent une responsabilité limitée aux détenteurs d'unités. Chaque gestionnaire de portefeuille a une certaine liberté, dans les limites prescrites, pour établir la composition de l'actif du portefeuille qui lui est confié. La composition globale des actifs à long terme de la Fondation est telle que 50 % de ces actifs sont répartis dans des titres de participation (actions canadiennes et actions ordinaires étrangères) et 50 % dans des titres à taux fixe (trésorerie, placements à court terme et obligations). Dans des circonstances exceptionnelles, les gestionnaires des portefeuilles peuvent se voir accorder l'autorisation du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des placements, de modifier temporairement la limitation des directives relatives à la répartition des actifs.



7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

	2010	2010	2010	2009	2009	2009
	Coût	Amortissemen cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissemen cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations						
Mobilier et matériel de bureau	115 714	108 851	6 863	115 714	107 102	8 612
Matériel informatique	151 437	147 557	3 880	149 978	142 578	7 400
Œuvres d'art	16 225	-	16 225	16 225	-	16 225
	283 376	256 408	26 968	281 917	249 680	32 237
Équipement loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	11 254	-	11 254	-	-	-
	294 630	256 408	38 222	281 917	249 680	32 237
Actifs incorporels						
Logiciels	23 343	23 343	-	23 343	23 343	-
Développement de bases de données	5 539	5 539	-	5 539	4 550	989
	28 882	28 882	-	28 882	27 893	989
Total	323 512	285 290	38 222	310 799	277 573	33 226



8. OBLIGATION EN VERTU D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

La Fondation a conclu une entente de location de matériel de bureau en vertu d'un contrat de location-acquisition.

	2010 \$	2009 \$
Obligation en vertu du contrat de location-acquisition, remboursable par paiements du principal et des intérêts trimestriels de 621 \$ à un taux de 4,25 %, échéant le 31 mars 2015 et garanti par le matériel connexe.	11 254	-
Moins : tranche à court terme	(2 161)	-
	<u>9 093</u>	<u>-</u>
Au 31 mars, les paiements minimaux futurs à effectuer en vertu contrats de location sont les suivants :		
2011	2 484	-
2012	2 484	-
2013	2 484	-
2014	2 484	-
2015	<u>2 484</u>	<u>-</u>
	12 420	-
Moins : montant représentant les intérêts	(1 166)	-
	<u>11 254</u>	<u>-</u>

9. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

La tranche à court terme des salaires et des avantages sociaux à payer de 33 779 \$ (2009 - 58 142 \$) provient du cumul de paie de vacances et de travail en temps supplémentaire du personnel de la Fondation.

La tranche à long terme des salaires et des avantages sociaux à payer de 7 517 \$ (2009 - 4 700 \$) est le total des primes de séparation destinées au personnel de la Fondation.

10. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le cumul des autres éléments du résultat étendu représente les apports non dépensés grevés d'affectations d'origine externe reçus sous forme de dons qui sont affectés par les donateurs.

11. CAPITAUX PROPRES

Le montant inscrit aux capitaux propres représente la somme de 24 000 000 \$ reçue lors de la création de la Fondation, qui constitue le fonds de dotation. La somme en question comprenait 12 000 000 \$, apport qui s'inscrivait dans le cadre de l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais, et un apport de 12 000 000 \$ du gouvernement du Canada.



La *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* prévoit que ce fonds de dotation ne doit servir qu'à des fins de placement et qu'il ne peut être affecté au financement des activités de la Fondation. Les revenus de placements gagnés sur ce fonds, excluant les variations de la juste valeur des placements, peuvent cependant être affectés au financement des activités de la Fondation.

La Fondation a établi deux politiques pour l'affectation du surplus de fonctionnement. La politique de préservation du Fonds de capital a été conçue pour tenir compte de l'inflation afin de préserver le Fonds de dotation de 24 000 000 \$. La politique du Fonds de réserve est utilisée en cas d'accumulation d'un surplus de fonctionnement non affecté.

12. ENGAGEMENTS

La Fondation a conclu un contrat de location de locaux pour bureaux commençant le 1er avril 2008 et se terminant le 31 mars 2013.

La Fondation a également un engagement en vertu de deux contrats de location d'équipement et un contrat de gestion des événements en ligne.

Les engagements pour les cinq prochains exercices se chiffrent à :

	\$
2010/11	190 000
2011/12	193 000
2012/13	195 000
2013/14	5 000
2014/15	<u>3 000</u>
	<u>586 000</u>

13. GAINS NETS (PERTES NETTES) DE PLACEMENTS

	2010	2009
	\$	\$
Gains (pertes) réalisé(e)s sur la vente de placements	(360 850)	(711 357)
Variations non réalisées de la juste valeur des placements détenus	<u>2 833 296</u>	<u>(4 290 255)</u>
Variations de la juste valeur des placements	2 472 446	(5 001 612)
Intérêt provenant de l'encaisse et des placements à taux fixe, dividendes, distributions de fonds en gestion commune, gains (pertes) sur devises moins les coûts de transaction et honoraires des conseillers en placement	<u>754 393</u>	<u>952 089</u>
Gains nets (pertes nettes) de placement	<u>3 226 839</u>	<u>(4 049 523)</u>



14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, il n'existe aucune opération importante entre apparentés.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 2009 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée en 2010.

